GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

IQRAA

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Ph © Guillaume Saulou

LA TERRE

notre **responsabilité**
notre **héritage**

128

30 oct. au 4 nov. 2026

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le Billet du Recteur

LA POUSSIÈRE ET LE SOUFFLE



UN DÉPÔT CONFIÉ À L'HOMME



L'EAU ET LES JARDINS DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

بسم الله الرحمن الرحيم

IQRAÏL

128



Ph © Guillaume Sauloup



Ph © Guillaume Sauloup



sommaire

p. 10

Le billet du Recteur

LA POUSSIÈRE ET LE SOUFFLE
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

Contribution

LA TERRE QUE NOUS LAISSERONS À NOS ENFANTS
PAR RACHID AZIZI

p. 15

Laïcité

LA TERRE N'APPARTIENT À AUCUNE CROYANCE, À AUCUN DRAPEAU, À AUCUNE GÉNÉRATION
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 17

Contribution

LA TERRE EN HÉRITAGE : CE QUE LES PAYSAGES RACONTENT DE NOS RESPONSABILITÉS
PAR AMINE BENROCHD

p. 21

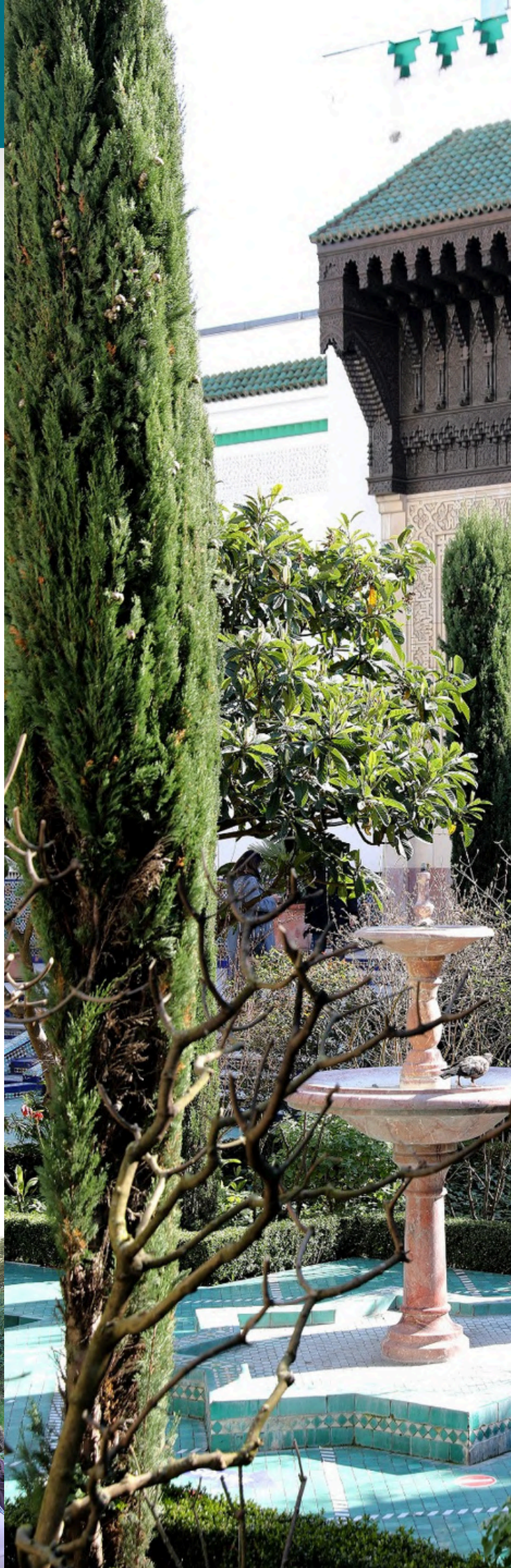
Actualités de la Mosquée de Paris

DU 30 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2026

p. 26

LIS, FAIS GRANDIR ET ACCUEILLE EN SOCIÉTÉ
PAR MYRIAM EDJLALI-GOUJON









p. 29

Parole du minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI :
**LA COLÈRE AU REGARD DE L'ISLAM :
DE LA RÉACTION ÉMOTIONNELLE À LA SAGESSE DANS L'ACTION**
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 31

Récits célestes

LE DERNIER JEUNE PLANT
PAR CHEIKH ABDELKADER BELABDLI

p. 33

Le saviez-vous ?

LA TERRE A-T-ELLE DES DROITS QUE L'HOMME DOIT RESPECTER ?
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 34

Le Coran m'a appris

LA TERRE NE NOUS APPARTIENT PAS,
ELLE NOUS EST CONFIÉE
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 36

Lumière sur

LE DÉPÔT ET LA BALANCE
PAR HANANE SAÏDI

p. 39

Résonances abrahamiques

CE QUE LAUDATO SI' DOIT À LA BIBLE ET À UN MAÎTRE SOUFI
PAR RAPHAËL GEORGY



Ph © Foto4440

p. 41

Regard fraternel

LA FAMILLE ET LES DÉFIS CLIMATIQUES : SOMMES-NOUS PRÊTS À CHANGER NOS HABITUDES ?
PAR NASSERA BENAMRA

p. 43

Découvrons-là

LA TERRE EN HÉRITAGE, ET LE DEVOIR D'UNE JEUNESSE RESPONSABLE
PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 47

Notre mosquée

L'EAU ET LES JARDINS DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS : UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER
PAR NASSERA BENAMRA

p. 50

Sabil al-Iman

LA TERRE, UN DÉPÔT CONFIÉ À L'HOMME : DE LA FOI À LA RESPONSABILITÉ
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 53

Invocation

"TOI QUI AS FAIT DE LA NATURE UN SIGNE DE TA GRANDEUR"

p. 54

Le Hadith de la semaine

LA TERRE TÉMOIGNE, ELLE NE SE TAIT PAS... LA MÉMOIRE DE LA NATURE ET LA RESPONSABILITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 57

Mizan El-Qadhaya

L'ÉQUILIBRE ENTRE LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN JURISPRUDENCE MUSULMANE
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 59

Mizan El-Qadhaya

"LA TERRE REPOSE SUR L'EAU, L'EAU SUR UN ROCHER, ET LE ROCHER SUR LE DOS D'UNE BALEINE"
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 62

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

CHRONIQUES DU RAMADAN, VOYAGE INTIMISTE AU CŒUR DU JEÛNE
AKRAM BELKAÏD

p. 63

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 64

Le citation de la semaine

"IL NE SERT DE RIEN À L'HOMME DE GAGNER LA LUNE"
FRANÇOIS MAURIAC

p. 65

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS


Ph © Guillaume Sauloup



Le billet du Recteur

n° 126

La **poussière** et le **souffle**

Chaque jour, dans nos mosquées, des fidèles posent délicatement leur front sur le sol. C'est le geste le plus humble de la prière. C'est aussi, selon la parole du Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, l'instant où le croyant est le plus proche de son Seigneur. Dans la prosternation, l'homme rejoint la terre dont il a été tiré. Il s'incline jusqu'au sol, et c'est dans ce mouvement même qu'il s'élève.

Le Prophète a dit : « La terre m'a été donnée pour mosquée et pour moyen de purification. »
La prière commune a sa demeure, la mosquée, et nous savons combien il importe que nos lieux de culte soient dignes et accueillants. Mais le hadith dit quelque chose de plus profond encore. En arabe, le mot « masjid » désigne le lieu de la prosternation. Dire que la terre entière est une mosquée, c'est proclamer qu'elle est pure, qu'elle porte la marque sacrée de son Créateur et qu'elle exige notre respect.
Dans nos mosquées, on se déchausse, on baisse la voix, on veille sur les lieux. Si la terre entière est une mosquée, elle mérite les mêmes égards. Qui oserait souiller le sol où il dépose son front ?
Le 9 novembre prochain s'ouvrira à Antalya, en Turquie, la conférence des Nations unies sur le climat. Les constats que l'on y entendra seront graves : les sols s'appauvrissent, les forêts brûlent, des espèces disparaissent, et ce sont souvent les plus vulnérables qui en souffrent les premiers.
La foi n'a pas de solution technique à imposer, mais elle offre une conscience. Le Coran nous le rappelle : « C'est Lui qui a fait de vous des successeurs sur la terre, et qui vous a élevés en degrés les uns au-dessus des autres, afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné » (Al-An'âm, 6:165).
Successeurs, « khalâ'if » : le terme ne désigne pas des propriétaires, mais les gardiens d'un dépôt. Nous recevons la terre des mains de ceux qui nous ont précédés pour la transmettre à ceux qui viendront après nous. Nous ne possédons pas la terre : nous l'habitons un temps, et ce temps est une épreuve.
Cette épreuve se joue dans la minutie de nos gestes quotidiens. L'eau que l'on ne gaspille pas, le pain que l'on ne jette plus, l'objet que l'on répare. Elle se joue aussi dans les choix collectifs des États, des villes et des entreprises.

> **Nous ne possédons pas la terre : nous l'habitons un temps, et ce temps est une épreuve.**

Cette conscience n'est pas le privilège des seuls musulmans. Chrétiens et juifs, chacun dans sa tradition, rappellent que la création est un don sacré qui nous oblige. Sur ce chemin, croyants de toutes confessions et humanistes peuvent avancer main dans la main.
À notre jeunesse, inquiète pour l'avenir de la planète, je veux dire que ce sentiment est légitime, mais qu'elle ne doit pas tourner au désespoir. Le croyant ne désespère pas. Il agit, à sa mesure, là où il se trouve.
La prochaine fois que nous poserons le front sur le sol, souvenons-nous que cette terre entière est une mosquée. Prenons-en soin comme de la maison de Dieu, et transmettons-la, plus belle encore, à ceux qui prieront après nous.

À Paris, le 3 novembre 2026

PAR **CHEMS-EDDINE HAFIZ**
Recteur de la Grande Mosquée de Paris





Ph © Duc Nguyen

La terre que nous laisserons à nos enfants



Un enfant né aujourd'hui aura vingt-quatre ans en 2050. Il vivra alors avec les conséquences de décisions prises à une époque où il était encore trop jeune pour comprendre ce qui se jouait autour de lui. Cette réalité donne une dimension particulière à la COP31, la conférence des Nations unies sur le climat, qui se tiendra du 9 au 20 novembre à An-talya, en Turquie. Les représentants des États y discuteront des engagements nécessaires pour li-miter le réchauffement climatique, alors que ses conséquences se font déjà sentir dans de nombreuses régions du monde. Derrière ces négociations se pose une question qui nous concerne tous. Dans quel état laisserons-nous la Terre à nos enfants ?

PAR **RACHID AZIZI**

Les observations scientifiques témoignent d'une dégradation qui s'accélère. Selon l'Organisation météorologique mondiale, les onze années comprises entre 2015 et 2025 ont été les plus chaudes jamais enregistrées. En 2025, la température moyenne mondiale dépassait d'environ 1,43 °C celle de la période préindustrielle. Les océans continuent d'accumuler de la chaleur, les glaciers reculent et les phénomènes météorologiques extrêmes affectent des populations toujours plus nombreuses. Ces bouleversements se mesurent désormais dans la vie quotidienne. Des terres agricoles souffrent du manque d'eau, des habitations deviennent difficiles à supporter pendant les fortes chaleurs et certaines populations doivent apprendre à vivre avec un risque croissant d'inondation. Ce qui pouvait autrefois sembler lointain touche progressivement des territoires que l'on croyait moins exposés.

L'inquiétude tient aussi à ce qui nous attend si la trajectoire actuelle se poursuit. Dans son rapport publié en octobre 2026, le Programme des Nations unies pour l'environnement estime que les politiques climatiques actuellement mises en œuvre pourraient conduire à un réchauffement d'environ 2,8 °C au cours de ce siècle. Même si les engagements annoncés par les États étaient intégralement respectés, la hausse pourrait encore atteindre 2,6 °C. Ces chiffres correspondent à des scénarios et leur réalisation dépendra des décisions à venir. Ils donnent cependant la mesure de l'effort nécessaire. Quelques degrés supplémentaires à l'échelle de la planète suffisent à modifier profondément les équilibres climatiques,

> **quelques degrés supplémentaires à l'échelle de la planète suffisent à modifier profondément les équilibres climatiques**

avec des conséquences particulièrement importantes dans les régions déjà fragilisées par la sécheresse ou exposées à la montée des eaux.

Pour les générations qui grandissent aujourd'hui, cette perspective soulève des questions auxquelles leurs parents avaient rarement à répondre. Dans quelles conditions pourront-elles habiter certaines régions deve-

nues plus chaudes ? Comment les ressources en eau seront-elles partagées lorsque les besoins dépasse-ront les disponibilités ? Ces interrogations prennent une place croissante dans la manière dont les jeunes envisagent leur avenir. Une enquête européenne publiée en 2025 montrait d'ailleurs que la préoccupation climatique était particulièrement marquée chez les 15-24 ans. Leur inquiétude traduit une conscience assez lucide de ce qui les attend. Elle exprime aussi l'attente d'une génération qui souhaiterait pouvoir se projeter dans l'avenir avec davantage de confiance.

Cette situation nous ramène à notre propre responsabilité. Nous consacrons une grande partie de notre existence à préparer l'avenir de nos enfants. Nous veillons à leur éducation et cherchons à leur donner les moyens de construire leur vie. Mais que vaudront ces efforts si le monde dans lequel ils devront vivre devient progressivement plus difficile à habiter ? La question mérite d'être posée, car nous avons parfois tendance à considérer les ressources naturelles comme un patrimoine disponible sans limite. Or, la Terre possède ses propres équilibres, dont dépend notre existence. Leur dégradation nous rappelle que la prospérité d'une génération peut avoir un coût durable pour celles qui lui succéderont.

> **l'enjeu climatique rejoint ainsi celui de la justice entre les populations, mais aussi entre les générations**

La responsabilité est d'autant plus grande que les conséquences du changement climatique se répartissent très inégalement. Les populations disposant de faibles ressources sont souvent les plus vulnérables face aux catastrophes et les moins bien équipées pour s'en protéger. Une sécheresse prolongée peut compromettre les récoltes d'une famille dont toute l'existence dépend de la terre. Dans une ville, les habitants d'un logement mal isolé subissent plus durement les périodes de chaleur. À mesure que les températures augmentent, ces différences risquent de s'accentuer. L'enjeu climatique rejoint ainsi celui de la justice entre les populations, mais aussi entre les générations. Ceux qui auront le moins contribué au réchauffement pourraient en supporter une part considérable des conséquences.

Face à cette réalité, l'urgence d'agir est aujourd'hui largement documentée. Les efforts individuels ont leur importance, notamment lorsqu'ils permettent de réduire le gaspillage ou de mieux utiliser les ressources. Mais l'ampleur du phénomène appelle surtout des transformations dans la manière de produire l'énergie et d'organiser nos activités. Les pouvoirs publics disposent ici d'une responsabilité essentielle, car les investissements réalisés aujourd'hui détermineront une grande partie des émissions des prochaines décennies. La COP31 sera donc attendue sur la capacité des États à traduire leurs engagements en décisions concrètes, avec des moyens adaptés aux besoins des pays les plus exposés.

Il existe pourtant des raisons sérieuses de croire que cette évolution reste possible. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les sources renouvelables représentaient 34 % de la production mondiale d'électricité en 2025, contre 23 % dix ans auparavant. Le développement de l'énergie solaire a notamment atteint une ampleur qui témoigne de la rapidité avec laquelle certaines transformations peuvent intervenir. Les progrès restent insuffisants au regard des objectifs climatiques, mais ils montrent que des politiques accompagnées d'investissements peuvent produire des résultats mesurables. Le dernier rapport des Nations unies souligne d'ailleurs que plusieurs pays ont déjà obtenu des réductions significatives de leurs émissions grâce aux mesures adoptées.

Cette expérience doit encourager à poursuivre les efforts, tout en accordant davantage d'attention à la manière dont les populations vivront les changements nécessaires. Améliorer l'isolation des logements permet de réduire la consommation d'énergie et de mieux supporter les fortes chaleurs. Préserver les espaces naturels contribue à protéger des milieux dont dépendent les ressources en eau. De telles décisions peuvent améliorer les conditions de vie dès aujourd'hui, tout en préparant les sociétés aux évolutions climatiques futures. La transition écologique gagnera à être comprise comme une manière de rendre notre environnement plus vivable, à condition que ses bénéfices soient accessibles au plus grand nombre.

À l'approche de la COP31, nous savons donc davantage ce qui menace notre planète et nous disposons déjà d'une partie des moyens nécessaires pour agir. Le temps compte désormais autant que les décisions elles-mêmes, car chaque année d'émissions élevées rend l'effort plus difficile. Il serait pourtant dommage que cette urgence nourrisse seulement le sentiment d'une catastrophe inévitable. Les connaissances acquises permettent aussi d'identifier ce qui peut encore être préservé. Les progrès accomplis montrent qu'une autre trajectoire reste possible, à condition de poursuivre les changements engagés et d'en accélérer le rythme.

Nos enfants hériteront d'une Terre dont nous aurons contribué à façonner l'avenir. Ils mesureront peut-être, avec le recul, combien les choix de notre génération auront pesé sur leur existence. Nous avons encore la possibilité de leur transmettre un monde dans lequel ils pourront grandir, vivre et imaginer sereinement leur propre avenir. Et si nous parvenons à faire de cette responsabilité une volonté commune, nous leur laisserons aussi quelque chose de précieux : la preuve que les êtres humains peuvent changer le cours des choses lorsqu'ils décident de prendre soin de ce qui les fait vivre.



La Terre **n'appartient à aucune croyance,**

à aucun drapeau, à aucune génération

De l'éclat fragile d'une aube printanière au silence millénaire des grands arbres, sa préservation est le fil invisible qui relie la multitude de nos parcours à la même poussière vivante. Face au dérèglement climatique, à la dégradation des écosystèmes et à l'épuisement des ressources, une interrogation essentielle traverse nos sociétés contemporaines : comment des femmes et des hommes issus d'horizons spirituels, philosophiques ou humanistes profondément divers peuvent-ils unir leurs pas et faire œuvre commune pour sauvegarder notre maison partagée ?

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

En France, la laïcité offre précisément ce cadre de rencontre et de respiration républicaine. L'article 1er de notre Constitution rappelle que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et qu'elle « respecte toutes les croyances ». Loin d'être un instrument d'effacement ou d'exclusion, la laïcité constitue le sanctuaire de nos consciences : elle protège rigoureusement la liberté de croire, de ne pas croire, d'hésiter ou de changer de chemin.

Cet esprit puise ses racines dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, proclamant que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »
La loi fondamentale du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État parachève cet édifice humaniste. Son premier article garantit la liberté absolue de conscience ainsi que le libre exercice des cultes, tandis que l'article 2 fixe le principe intangible de neutralité de l'État. Il importe de faire résonner à nouveau cette distinction fondamentale : la neutralité religieuse s'impose à l'État, à ses institutions et à ses agents dans l'exercice de leurs missions publiques, mais elle ne vise en rien les citoyens dans le foisonnement de leur vie privée, sociale ou associative. La sphère publique devient ainsi le théâtre d'un dialogue ouvert, protégé et serein.
Cette exigence de fraternité trouve un écho vibrant dans le droit de l'environnement, qui élève la protection de la nature au rang d'impératif républicain. La Charte de l'environnement de 2004, solennellement adossée à notre Constitution, énonce d'emblée que « l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ». Son premier article proclame avec force que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », avant d'établir en son article 2 une responsabilité sans équivoque : « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Prendre soin du vivant n'est donc plus seulement un droit fondamental octroyé à chacun, c'est une obligation civique, universelle et partagée. Les dispositions suivantes organisent cette vigilance collective en imposant d'éviter les atteintes (article 3), de réparer les préjudices causés (article 4), d'orienter les politiques publiques vers un développement soutenable (article 6) et de garantir le droit d'accès à l'information comme la participation éclairée des citoyens (article 7). La République consacre ainsi la sauvegarde de la planète comme un bien suprême qui transcende les particularismes et les sensibilités.
Si la laïcité assure la neutralité du cadre commun, elle ne demande à personne de réduire au silence les convictions intimes qui font battre le cœur des hommes. Pour beaucoup de croyants, l'engagement écologique n'est pas un vernis extérieur, mais la conséquence directe de leur foi. Dans la tradition spirituelle musulmane, la protection de la création est une exigence morale structurée par les notions majeures de justice, d'équilibre et de responsabilité (amāna).

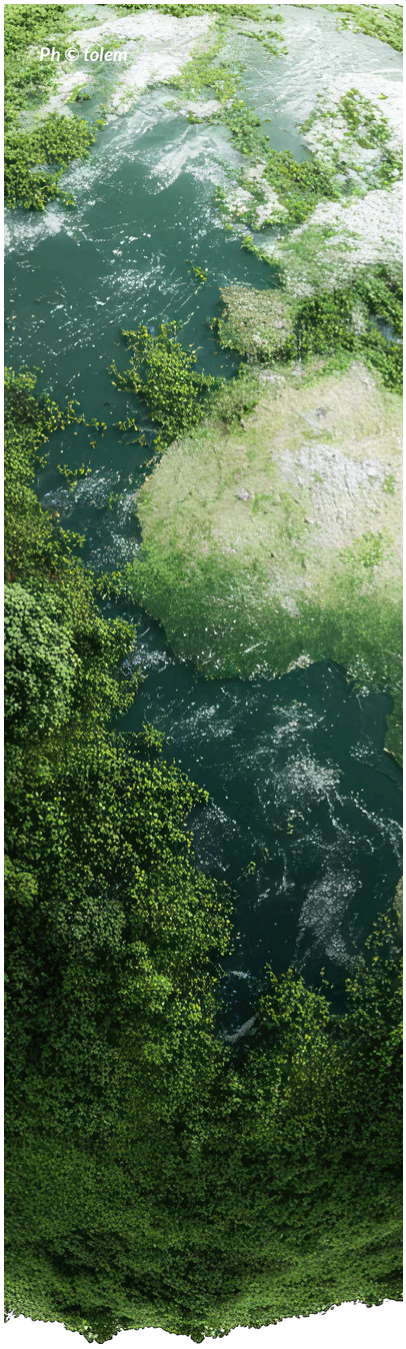
﴿وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا﴾
« Et ne semez pas la corruption sur la Terre après qu'elle a été réformée. »
EL-A'RAF, 56

Ce précepte coranique résonne comme un appel solennel à l'humilité : l'être humain n'est pas venu au monde pour détruire, dessécher ou altérer la Beauté, mais pour la préserver et s'y insérer harmonieusement. Le Coran trace également les contours d'une fraternité universelle, ouverte à toutes les bonnes volontés, sans restriction ni fermeture.

﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَىٰ وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ﴾
« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. »
EL-MA'IDA, 2

Sur le terrain du quotidien, le Prophète Mohamed ﷺ a incarné cette écologie du geste à la fois simple et profond. Il a enseigné que celui qui plante un arbre dont les fruits ou l'ombre profiteront aux êtres humains, aux oiseaux ou aux animaux accomplit un acte permanent de charité (El-Boukhari, Mouslim). De même, il a affirmé que le simple fait de retirer une pierre, une branche ou un obstacle nuisible d'un chemin fréquenté constitue une expression authentique de la foi (Mouslim). Ces enseignements apportent une contribution précieuse à l'effort collectif : ils rappellent que la spiritualité peut devenir une énergie concrète au service de la cité.
Sur les territoires, cette convergence n'a rien d'une utopie théorique : elle s'incarne déjà dans de multiples initiatives citoyennes. Qu'il s'agisse de grandes opérations de nettoyage des quartiers, de chantiers participatifs de reboisement, de ramassage de déchets sur les littoraux ou d'ateliers de sensibilisation contre le gaspillage alimenté initiés par des associations de quartier, des mosquées, des églises, des écoles ou des collectivités locales, l'action réunit ce que les dogmes auraient pu séparer. Dans ces projets de terrain, nul n'a besoin d'abdiquer sa vision du monde : le croyant agit en accord avec ses valeurs spirituelles, l'humaniste par élan de solidarité universelle, et le citoyen par attachement viscéral au bien commun. C'est dans cette capacité à fédérer des trajectoires et des motivations diverses autour d'un résultat bénéfique à tous que réside la véritable noblesse d'une société pluraliste. Les acteurs confessionnels trouvent naturellement leur place dans cet effort d'ensemble, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre républicain, le respect de la législation et la neutralité des institutions.
Alors que se profilent les échéances internationales majeures, à l'image de la COP31 d'Antalya du 9 au 20 novembre 2026, l'urgence de notre situation planétaire nous rappelle une vérité limpide : les déclarations d'intention et les traités internationaux resteront vœux pieux sans une prise de conscience profonde, intime et partagée. L'écologie requiert l'éveil des cœurs autant que la vigueur des lois.
La laïcité n'est pas l'effacement des identités, mais l'art de bâtir un espace partagé où chaque voix apporte son timbre au concert de l'intérêt général. Protéger la Terre n'est ni le privilège des croyants, ni la chasse gardée des non-croyants : c'est une dette morale d'humanité accordée à tous ceux qui respirent le même air et marchent sur le même sol. Nos histoires personnelles et nos convictions intimes empruntent des chemins différents, mais notre responsabilité face au vivant demeure unique : veiller sur la beauté fragile du présent pour transmettre aux générations qui viennent un monde préservé, juste et vivant.

La Terre en héritage : ce que les paysages racontent de nos responsabilités



Une galerie creusée sous le désert, des champs dont la fertilité décline, des pollens prisonniers des sédiments : la Terre conserve les indices de son histoire et de celle des hommes qui l'ont habitée. Grâce aux sciences, nous apprenons à déchiffrer ces archives naturelles. Elles révèlent l'ingéniosité de certaines civilisations, mais aussi les conséquences de choix qui ont parfois fragilisé leur environnement. À l'heure du changement climatique, cette mémoire nous invite à regarder autrement notre place dans le monde et l'héritage que nous préparons.

PAR **AMINE BENROCHD**

LA TERRE, UNE ARCHIVE À CIEL OUVERT

Un paysage n'est jamais tout à fait immuable. Une vallée aujourd'hui verdoyante a pu connaître des périodes de sécheresse ; une région aride a parfois été beaucoup plus humide. Même les fleuves, que l'on imagine volontiers suivre leur chemin depuis toujours, ont changé de cours au fil des siècles, sous l'effet de phénomènes naturels ou d'interventions humaines.

Sous l'apparente stabilité des lieux se cachent des transformations lentes, parfois engagées il y a plusieurs millénaires. Les scientifiques disposent aujourd'hui de moyens étonnants pour en retrouver les traces.

Au fond des lacs et des océans, les sédiments s'accumulent en couches successives. Ils emprisonnent des pollens qui renseignent sur la végétation ancienne, mais aussi des poussières et d'autres particules révélatrices des conditions climatiques. Les arbres conservent eux aussi une chronologie : leurs cernes de croissance enregistrent les variations de leur environnement. Quant aux carottes de glace prélevées dans les régions polaires, elles renferment de minuscules bulles d'air qui permettent de reconstituer la composition de l'atmosphère à des époques très anciennes.

En croisant ces indices, les chercheurs peuvent retracer l'évolution des climats et des milieux naturels. Ces données complètent les chroniques écrites, les monuments et les vestiges archéologiques. La Terre possède ainsi des archives qui ne racontent pas seulement son histoire physique : elles éclairent aussi celle des sociétés qui ont dû s'adapter à ses variations.

Car les hommes n'ont jamais été de simples spectateurs de leur environnement. Ils ont appris à en connaître les ressources, à en aménager les espaces et parfois à en repousser les limites. Certaines de leurs réalisations témoignent d'une remarquable intelligence du milieu.

L'EAU, UNE LEÇON D'INGÉNIOSITÉ

Dans les régions arides du plateau iranien, l'un des exemples les plus remarquables de cette adaptation est celui des qanats.

Développés depuis l'Antiquité, ces ouvrages hydrauliques sont constitués de galeries qui captent l'eau des nappes dans les zones de piémont et la conduisent vers les secteurs habités et cultivés.



Leur fonctionnement repose sur un principe aussi simple qu'ingénieux : faire circuler l'eau par gravité, grâce à une pente très douce, sans recourir à des pompes. Une galerie presque horizontale relie la nappe souterraine à son point de distribution. Tout au long du parcours, des puits verticaux permettent d'évacuer les déblais pendant le creusement, d'aérer l'ouvrage et d'y accéder pour son entretien. Certains réseaux acheminent ainsi l'eau sur plusieurs dizaines de kilomètres.

La construction exigeait une connaissance précise du relief, de la profondeur des nappes et de la pente nécessaire à l'écoulement. Mais l'ouvrage ne pouvait fonctionner durablement sans une organisation collective. Il fallait répartir les droits d'accès à l'eau, coordonner les usages et assurer régulièrement le nettoyage et la réparation des galeries. Cette gestion communautaire a contribué à la pérennité de nombreux réseaux.

En 2016, l'UNESCO a inscrit onze qanats persans au patrimoine mondial. Ils illustrent une tradition technique et sociale qui a permis de soutenir des établissements humains et une agriculture dans des régions où les précipitations sont rares. Ce patrimoine ne témoigne donc pas seulement d'une prouesse d'ingénierie. Il révèle une manière de composer avec les contraintes d'un territoire, en s'appuyant sur l'observation, la maîtrise technique et la coopération.

L'histoire de la Mésopotamie offre un autre enseignement, plus ambivalent. Dans cette région traversée par le Tigre et l'Euphrate, l'irrigation a rendu possible le développement d'une agriculture très ancienne. Mais, dans certains secteurs de la plaine, l'eau utilisée pour arroser les terres a aussi favorisé l'accumulation de sels dans les sols. Sous l'effet de l'évaporation, ces sels peuvent se concentrer près de la surface et nuire aux cultures. Des textes cunéiformes mentionnent d'ailleurs des terres salines et des difficultés agricoles. Certains chercheurs ont rapproché ces observations de l'évolution des cultures céréalières, notamment du recul du blé, plus sensible à la salinité, au profit de l'orge, plus résistante.

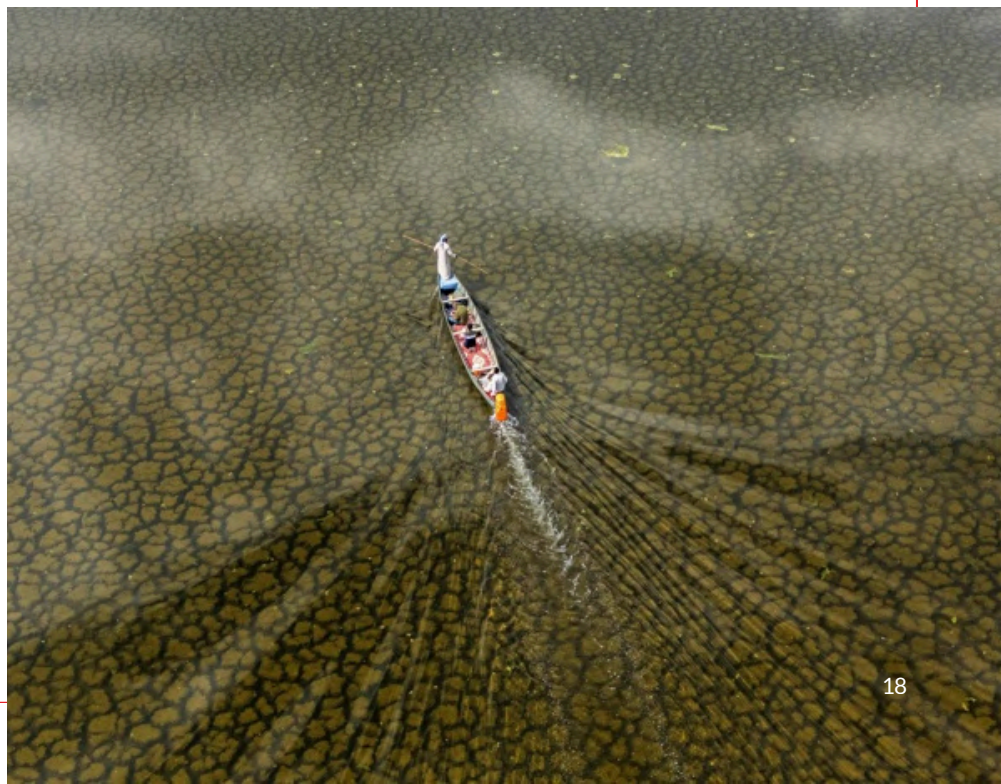
Les spécialistes débattent encore du poids exact de ce phénomène dans les transformations agricoles et politiques de la région. Il serait donc excessif d'en faire l'explication unique du déclin de certaines sociétés. Mais cet exemple montre comment une pratique indispensable à la prospérité peut aussi, lorsqu'elle est mal maîtrisée, contribuer à altérer les conditions de sa propre réussite.

Entre les qanats et les terres salinisées se dessine une même question : comment tirer parti des ressources d'un territoire sans compromettre son avenir ?

OBSERVER, COMPRENDRE, MÉDITER

Cette interrogation rejoint une invitation présente dans le Coran. Dans la sourate Ar-Rûm, Dieu appelle les hommes à parcourir la terre et à considérer ce qu'il est advenu des peuples qui les ont précédés. Il rappelle leur puissance, l'ampleur de leurs réalisations et la nécessité de méditer sur leur destin.

Il invite à ne pas considérer l'histoire comme une simple succession d'événements, mais à y chercher matière à réflexion : « N'ont-ils pas parcouru la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui les ont précédés ? Ceux-là étaient pourtant plus puissants



qu'eux et avaient labouré la terre et l'avaient peuplée bien davantage qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs messagers leur étaient venus avec des preuves évidentes. Allah n'était donc pas à les léser, mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes. » (Coran, sourate Ar-Rûm, 30:9).

Les vestiges d'anciens systèmes d'irrigation, les terres dégradées ou les établissements humains abandonnés donnent une résonance particulière à cette invitation. Ils rappellent que la puissance technique ne suffit pas à garantir la durée d'une civilisation. Le savoir peut permettre de transformer le monde ; il ne dispense pas de s'interroger sur les conséquences de cette transformation.

La tradition prophétique apporte à cette réflexion une dimension très concrète. Le Prophète Muhammad ﷺ enseigne que la foi se manifeste aussi dans les gestes les plus simples, jusque dans l'attention portée à l'espace que nous partageons avec les autres. Il dit : « La foi comporte un peu plus de soixante-dix branches. La plus élevée est la parole : "Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah", et la plus humble consiste à retirer du chemin ce qui peut nuire aux passants. La pudeur est également une branche de la foi. » (Rapporté par Muslim, Kitâb al-Îmân).

Le rapprochement avec notre rapport à l'environnement ne consiste pas à donner au hadith un sens qu'il n'énonce pas directement. Il permet plutôt d'en prolonger l'exigence morale : prendre soin de ce qui est commun, considérer les effets de ses actes et ne pas ignorer les dommages que l'on pourrait éviter. La réflexion spirituelle rejoint alors une question très actuelle : les bénéfices que nous tirons aujourd'hui de nos choix ne doivent pas faire oublier leurs coûts pour les autres.

L'HÉRITAGE DE NOTRE ÉPOQUE

Cette réflexion prend une dimension particulièrement pressante avec le changement climatique. Dans certaines régions, les sécheresses mettent sous tension l'approvisionnement en eau et les récoltes. Dans les villes, les vagues de chaleur rendent les quartiers densément bâtis particulièrement difficiles à vivre. Sur les littoraux, la montée du niveau de la mer accroît les risques d'érosion et de submersion. Ces phénomènes ne touchent pas toutes les populations de la même manière : les plus pauvres disposent souvent de moins de moyens pour protéger leurs logements, leurs activités et leurs ressources.


Ph © Makalu

Les réponses ne relèvent pas seulement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles concernent aussi des décisions concrètes : préserver les zones humides qui limitent les inondations, adapter les bâtiments aux fortes chaleurs, mieux gérer les réserves d'eau et accompagner les agriculteurs confrontés à des saisons plus incertaines. Elles supposent également de mobiliser des financements pour aider les pays les plus vulnérables à s'adapter. Car ceux qui sont les plus exposés ne sont pas toujours ceux qui ont le plus contribué au problème.

C'est dans ce contexte que se tiendra la COP31, à Antalya, en Türkiye, du 9 au 20 novembre 2026. Les négociations porteront notamment sur la mise en œuvre des engagements climatiques, les mesures d'adaptation et les moyens financiers nécessaires pour les concrétiser. Leur portée se mesurera moins aux déclarations qu'aux décisions effectivement prises et aux ressources mobilisées.

Nous héritons des générations précédentes de paysages transformés par leur passage, de savoir-faire et de ressources dont elles ont fait usage. Cet héritage n'est ni intact ni définitif. Il nous appartient de comprendre ce qui nous a été transmis, de préserver ce qui mérite de l'être et de corriger ce qui peut encore l'être. La Terre continuera d'écrire son histoire. Reste à savoir quelle place notre époque y occupera.



Ph © Guillaume Sauloup

Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

DU 30 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2026

30 oct.

LE RECTEUR ET UNE DÉLÉGATION DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS REÇUS PAR L'AMBASSADEUR D'ALGÉRIE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

Lors du troisième jour de son déplacement à Genève, dont nous avons narré les deux premiers jours dans le précédent numéro d'*Iqra*, le recteur et sa délégation ont été reçus par S.E.M. Idris Latreche, ambassadeur d'Algérie auprès de l'Office des Nations unies.
Le recteur lui a offert l'édition du Noble Coran, entièrement calligraphiée par le maître Mohammed Ben Saïd Chérifi, que nous avons réalisée pour le centenaire de la Grande Mosquée de Paris.





30 oct.

COMMUNIQUÉ - LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS CONDAMNE LES MENACES CONTRE LA MOSQUÉE DE LODÈVE ET APPELLE À UN SURSAUT FACE À LA MUSULMANOPHOBIE

La Grande Mosquée de Paris condamne avec la plus grande fermeté les actes islamophobes découverts le 27 octobre 2026 contre la mosquée de Lodève, dans l'Hérault.
Les inscriptions « Islam dehors » et « La valise ou le cercueil », accompagnées du dépôt d'un oiseau mort et d'autres dégradations, constituent des actes d'intimidation d'une extrême gravité. La seconde formule, empruntée aux heures les plus sombres de notre histoire coloniale, ne laisse aucune ambiguïté sur la violence du message adressé aux fidèles musulmans.
Ces faits ne peuvent être considérés isolément. Le mois d'octobre 2026 marque un tournant inquiétant dans l'expression et le degré de violence de la haine antimusulmane en France.
Le 23 octobre, à Trappes et à La Verrière, une attaque terroriste raciste a coûté la vie à un jeune homme de 26 ans et fait plusieurs blessés, dont une enfant. Son auteur présumé, mis en examen pour assassinat et tentatives



d'assassinat terroristes, a reconnu avoir délibérément ciblé des personnes qu'il identifiait comme musulmanes ou d'origine africaine et « nord-africaine ».
Dans les jours suivants, plusieurs individus ont été poursuivis ou condamnés pour avoir glorifié cet attentat ou appelé à de nouvelles violences. Le 27 octobre, le parquet de Paris a ouvert une enquête après la diffusion, sur le réseau X, d'appels explicites au meurtre de musulmans. À ces faits s'ajoutent des menaces visant des personnalités publiques et la circulation de discours de haine et de fausses informations stigmatisant nos concitoyens musulmans.
Combien de menaces, combien de passages à l'acte, combien de victimes faudra-t-il encore pour prendre pleinement la mesure de ce qui se joue ?
La Grande Mosquée de Paris interpelle solennellement les pouvoirs publics sur la nécessité d'une réponse à la hauteur de cette situation : protection effective des lieux de culte, poursuites rigoureuses contre les auteurs de menaces et d'appels à la violence, et mobilisation durable contre le racisme antimusulman.
Elle appelle également les responsables politiques, les personnalités médiatiques et les acteurs du débat public à mesurer la portée de leurs paroles. La liberté d'expression, fondement de notre démocratie, ne saurait dispenser quiconque de sa responsabilité lorsque des généralisations, des amalgames ou des accusations répétées contribuent à désigner toute une communauté comme une menace.
Depuis toujours, la Grande Mosquée de Paris appelle les musulmans de France à la retenue, à l'apaisement et au refus de répondre aux provocations par la violence. Elle continuera de le faire, avec la même détermination. Mais appeler à l'apaisement ne signifie ni se résigner à la haine ni se taire devant le danger.
La Grande Mosquée de Paris refuse tout autant de laisser ces actes défigurer l'image de notre pays. La France ne se résume pas à ceux qui cultivent la haine en son sein. Pas davantage que les terroristes ne sauraient représenter les musulmans, les auteurs de ces violences ne représentent la société française dans sa diversité, sa générosité et son attachement aux principes républicains. Les citoyens et les élus qui se sont rassemblés à Lodève pour témoigner leur solidarité en ont donné une illustration.
Mais la fidélité à cette France fraternelle commande aujourd'hui de regarder la réalité en face. Ce mois d'octobre doit constituer un signal d'alarme collectif. Il appartient désormais à chacun, et d'abord à ceux qui exercent une responsabilité publique, de prendre la mesure de la gravité de cette situation et d'agir avant que la haine ne fasse de nouvelles victimes.

Chems-eddine Hafiz
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

31 oct.

CERTIFICATION HALAL : UNE RÉUNION AVEC DES RESPONSABLES D'ABATTOIRS EN EUROPE

À la Grande Mosquée de Paris, le recteur Chems-eddine Hafiz a invité des responsables d'abattoirs de plusieurs pays européens, notamment d'Espagne, d'Italie, de Pologne et de Roumanie, aux côtés des représentants de notre département de certification Halal.
Alors que notre certification poursuit son développement à l'échelle du continent, cette réunion a été l'occasion de rappeler une exigence commune : assurer une certification respectueuse à la fois des législations en vigueur et des prescriptions religieuses, en matière d'abattage rituel, dans le seul intérêt des consommateurs musulmans.
Le recteur a notamment souligné les enjeux de l'application du cahier des charges de notre certification Halal, dont une nouvelle version entrera en vigueur en janvier prochain.


Ph © Guillaume Sauloup



Ph © Guillaume Sauloup





3 nov.

LE RECTEUR REÇOIT MARIE-ANGE DEBON, PRÉSIDENTE - DIRECTRICE GÉNÉRALE DU GROUPE LA POSTE

Le recteur Chems-eddine Hafiz a eu l'honneur de recevoir Marie-Ange Debon, présidente-directrice générale du groupe La Poste.
En juillet 2026, La Poste a édité un timbre spécialement conçu pour le centenaire de la Grande Mosquée de Paris, que vous pouvez toujours vous procurer.



Ph © Omar Boulkroum

4 nov.

DÎNER DES ÉLUS : "LA CITOYENNETÉ AU PLURIEL"

Mercredi soir, le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir d'accueillir, à la Grande Mosquée de Paris, des élus de la République, sénateurs, députés, maires et conseillers municipaux, aux origines et aux parcours multiples, pour une soirée d'échanges organisée à l'initiative du sénateur Akli Mellouli.

En cette année du centenaire de notre institution, nous avons évoqué cette histoire commune, faite de rencontres et de sacrifices, qui a contribué à bâtir notre pays. Face à la banalisation des discours de rejet, ces élus, par leur engagement au service de tous nos concitoyens, font vivre la promesse républicaine, où aucun avenir ne doit être interdit en raison d'un nom, d'une origine ou d'une croyance.

« La diversité française ne doit pas être une addition de communautés qui s'ignorent. Elle doit être la réunion de citoyens qui, sans renoncer à ce qu'ils sont, acceptent de construire ensemble ce qui les dépasse » s'est exprimé le recteur dans son mot d'accueil. « La foi et la citoyenneté ne sont pas deux fidélités concurrentes. On peut puiser dans sa foi des raisons supplémentaires de servir ses semblables, de respecter la loi et de défendre la dignité humaine. »













Ph © Guillaume Sauloup



4 nov.

LE RECTEUR ÉCHANGE AVEC LA PRÉSIDENTE D'ENSEMBLE AVEC MARIE

Le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir d'échanger avec Marie-Claude Tribout, présidente de l'association Efesia et d'Ensemble avec Marie, un mouvement spirituel et citoyen qui œuvre pour le dialogue et la fraternité entre chrétiens et musulmans. Ces dernières années, la Grande Mosquée de Paris a mené plusieurs actions avec ce mouvement, et cette nouvelle rencontre a permis d'en imaginer de futures.



Ph © Guillaume Saulloup



Lis, fais grandir et accueille en société

Le premier mot révélé fut un appel à la connaissance : « Lis ! ». Alors qu'à Genève les travaux autour de la Convention des Nations Unies sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) rappellent que leurs droits ne sont jamais acquis, ce mot garde toute sa force.

PAR **MYRIAM EDJLALI-GOUJON**

De tous temps et de toute culture, quatre métiers sont reconnus pour sacrés : l'enseignant, le médecin, l'avocat, le prêtre. Non parce qu'ils seraient au-dessus des autres, mais parce qu'ils engagent envers autrui une responsabilité particulière : transmettre le savoir, soigner la vie, défendre les droits, guider les consciences.

Ils partagent trois traits. Traditionnellement, on les rétribuait par des honoraires plutôt que par un salaire, car ce qu'ils donnent n'a pas de commune mesure avec l'argent. Ils reposent sur le secret. Et ils relèvent de la vocation.

Il est une figure qui réunit symboliquement ces quatre vocations : celle de la mère. Elle apprend à son enfant à parler, le soigne, le défend avant qu'il sache nommer ses droits, et l'éveille au sens du juste. Ces responsabilités ne sont réservées ni aux femmes ni aux mères. Mais elles posent une question simple : comment demander aux femmes de préparer l'avenir sans leur permettre de le décider ?

LIRE POUR DEVENIR LIBRE

Iqra. L'injonction première n'est ni « crois » ni « obéis », mais « lis ». La connaissance est au commencement. Elle n'est pas un amas de réponses, mais l'apprentissage du questionnement. Plutarque le disait déjà : l'esprit n'est pas un vase à remplir, mais un feu à allumer.

Pour les femmes, cet accès au savoir reste une conquête décisive. Ce n'est pas un hasard si Stefan Bollmann a intitulé l'un de ses livres *Les femmes qui lisent sont dangereuses* : le savoir des femmes a souvent inquiété ceux qui voulaient garder le monopole de la pensée.

Ses effets dépassent pourtant chacune d'elles. Selon l'UNESCO, un enfant dont la mère sait lire a 50 % de chances de plus de survivre au-delà de cinq ans. La femme est le premier médecin, comme elle est le premier enseignant.

Cette liberté se joue dès l'enfance, dans des gestes ordinaires. Qu'une petite fille puisse poser une question sans être moquée. Qu'une jeune femme choisisse une discipline sans qu'on lui rappelle ce que son sexe serait censé lui dicter. Qu'un garçon



apprenne le soin et l'écoute sans y voir des qualités « féminines ».
À Cordoue, Averroès a montré que la raison et la foi peuvent se rencontrer plutôt que s'exclure. Les traditions spirituelles portent en elles l'affirmation de la dignité égale des femmes et des hommes. Revisiter, à la lumière de leurs finalités éthiques, les interprétations humaines qui ont justifié l'exclusion des femmes, ce n'est pas trahir une tradition. C'est lui être fidèle.

UNE AUTORITÉ QUI N'EST PAS UNE DOMINATION

Le mot *autorité* se rattache au latin *augere* : « faire croître ». L'autorité véritable ne se mesure pas à l'obéissance qu'elle obtient, mais à ce qu'elle permet à l'autre de devenir. Elle ne cherche pas à prolonger la dépendance : elle rend l'autre capable de s'en passer. Éduquer, c'est accepter d'être dépassé.
Remettre en question une domination injuste ne signifie pas rejeter toute forme d'autorité. Nous avons besoin de savoirs, de compétences, de repères et d'institutions capables de les transmettre. Une société libre n'est pas une société sans autorité, sans justice. C'est une société dans la-quelle l'autorité légitime doit pouvoir être interrogée, justifiée et éventuellement contestée pour ne pas devenir abusive.
Lorsque l'autorité fondée sur la connaissance et la responsabilité est moquée, bafouée, discréditée, confisquée, alors la liberté ne peut advenir. Le champ des possibles se réduit. D'autres pouvoirs, occultes, impersonnels, parfois non humains, non nommés, prédateurs, alimentent et exploitent la peur et la méconnaissance.

PROTÉGER, DÉFENDRE, NOMMER

Une femme peut être instruite, compétente et ambitieuse, sans pouvoir accomplir ce dont elle est capable. Plafonds de verre, discriminations, harcèlement, isolement infléchissent des trajectoires sans jamais apparaître au grand jour. Et ce n'est pas toujours la faiblesse qui attire la domination : c'est parfois la liberté, ou le talent, perçus comme une menace.



La domination se maintient aussi par le silence des témoins. On ne peut exiger de chacun qu'il soit un héros : la justice ne doit pas reposer sur le seul courage individuel. Elle exige des institutions qui protègent la parole et des collectifs qui soutiennent celles et ceux qui dénoncent. La solidarité n'est pas seulement une vertu. Elle est la condition concrète du courage.
Pour combattre les injustices, encore faut-il pouvoir les nommer et les étudier. Nommer une inégalité ne divise pas la société. C'est la condition d'une réponse juste.

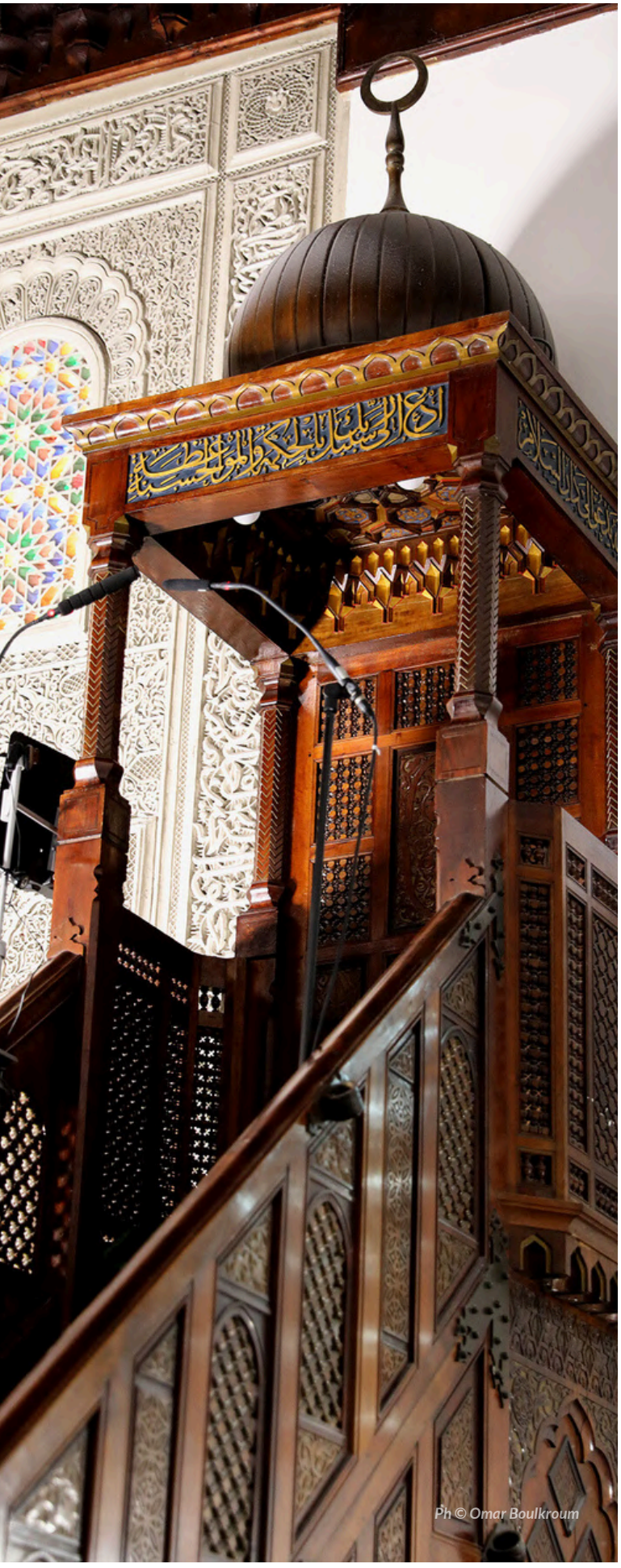
SI TU VEUX LA PAIX, PRÉSERVE LA PAIX

À l'adage « Si tu veux la paix, prépare la guerre », je préfère opposer cette proposition : si tu veux la paix, préserve la paix.
Préserver, c'est le geste de celles et de ceux qui élèvent. Élever (dans le sens de hisser vers le haut) pour que l'autre grandisse, devienne et s'accomplisse.
Le soin, la sollicitude et la protection de la vie méritent d'être reconnus comme des dimensions du vrai pouvoir, et non comme ses faiblesses. Des travaux suggèrent d'ailleurs que la participation des femmes aux négociations peut contribuer à la durabilité des accords de paix.
Cette paix naît dans les foyers, et se poursuit en dehors, chaque fois que l'on règle un désaccord sans humilier, que l'on écoute une parole différente sans l'étouffer, que l'on partage une responsabilité plutôt que de la confisquer. C'est l'ambition de l'Engagement de Genève pour le leadership des femmes et l'égalité en action, porté le 29 octobre : faire vivre les droits dans les textes, mais aussi dans les institutions, les communautés et les consciences.
Un Hadith du Prophète de l'islam le résume : « Le paradis est sous les pieds des mères. » Les femmes ont fait grandir les générations ; il revient à ces générations de leur faire place, au foyer comme dans la cité, pour bâtir ensemble ce que le monde deviendra.
Lis, fais grandir, et accueille en société : c'est ainsi que l'humanité tout entière, et non sa seule moitié, pourra advenir. Car, faut-il le rappeler, dans le monde, un Homme sur deux est une femme.

Texte issu du discours prononcé aux Nations Unies, à Genève, à l'appel du Recteur de la Grande Mosquée de Paris.



Ph © Guillaume Sauloup



LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI 30 OCT. 2026

La colère au regard de l'islam

De la réaction émotionnelle à la sagesse dans l'action

« Nous connaissons tous la colère. Elle naît d'une injustice, d'une parole blessante, d'une atteinte à notre dignité, d'un droit perdu ou d'une situation douloureuse. Sans maîtrise, elle peut nous pousser à des actes regrettables. Toute colère est-elle juste ? Peut-on tout excuser sous l'effet de la colère ? Une injustice devient-elle acceptable parce que nous la commettons en colère ? »

PAR **CHEIKH RACHID BENCHIKH**

Louange à Allah. Nous Lui demandons aide et pardon. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messager.

Serviteurs d'Allah, nous connaissons tous la colère. Elle naît d'une injustice, d'une parole blessante, d'une atteinte à notre dignité, d'un droit perdu ou d'une situation douloureuse. Sans maîtrise, elle peut nous pousser à des actes regrettables. Toute colère est-elle juste ? Peut-on tout excuser sous l'effet de la colère ? Une injustice devient-elle acceptable parce que nous la commettons en colère ?

La colère est naturelle et, en soi, ne révèle pas un manque de foi. Tout dépend de ses causes, de ses conséquences et de notre capacité à rester justes. Même les prophètes l'ont connue. Allah dit au sujet de Moïse, paix sur lui :



« Lorsque Moïse revint vers son peuple, en colère et affligé. » (El-A'raf, 150). Et au sujet de Jonas, paix sur lui : « Et Jonas, lorsqu'il partit en colère. » (El-Anbiya, 87).
Mohamed ﷺ, connu pour son caractère sublime, a lui aussi ressenti la colère. Lorsqu'un homme s'est plaint d'une prière trop longue, le Prophète ﷺ s'est mis en colère et a dit : « Certains d'entre vous éloignent les gens. Que celui qui dirige la prière la fasse courte, car parmi ceux qui prient derrière lui se trouvent des personnes âgées, des personnes faibles et des personnes dans le besoin. » (El-Boukhari).
L'islam nous apprend à maîtriser et à orienter cette émotion. Allah décrit les bienfaisants comme « ceux qui maîtrisent leur colère et pardonnent aux gens. Et Allah aime les bienfaisants. » (Al 'Imrân, 134). Se maîtriser n'est pas une faiblesse. Pardonner, même quand on peut se venger, n'est pas de l'impuissance. Faire preuve de patience ne signifie pas se résigner.
« Lorsque Moïse revint vers son peuple, en colère et affligé. » (El-A'raf, 150). Et au sujet de Jonas, paix sur lui : « Et Jonas, lorsqu'il partit en colère » (El-Anbiya, 87).
Mohamed ﷺ, connu pour son caractère sublime, a lui aussi ressenti la colère. Lorsqu'un homme s'est plaint d'une prière trop longue, le Prophète ﷺ s'est mis en colère et a dit : « Certains d'entre vous éloignent les gens. Que celui qui dirige la prière la fasse courte, car parmi ceux qui prient derrière lui se trouvent des personnes âgées, des personnes faibles et des personnes dans le besoin. » (El-Boukhari).
L'islam nous apprend à maîtriser et à orienter cette émotion. Allah décrit les bienfaisants comme « ceux qui maîtrisent leur colère et pardonnent aux gens. Et Allah aime les bienfaisants. » (Al 'Imrân, 134). Se maîtriser n'est pas une faiblesse. Pardonner, même quand on peut se venger, n'est pas de l'impuissance. Faire preuve de patience ne signifie pas se résigner.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre maître Mohamed ﷺ, sa famille et ses compagnons.

Chers frères et sœurs, notre monde connaît de grandes souffrances. Des vies sont perdues, des familles déplacées et des innocents privés de sécurité. Ne nous habituons jamais à l'injustice. Que le sort des opprimés nous pousse à la compassion et à défendre la justice.
Ghaza souffre de la guerre et des destructions. Au Soudan, la population subit les violences, la faim, l'exil et la peur. Ailleurs aussi, les conflits frappent les innocents, surtout les femmes, les enfants, les personnes âgées et les plus fragiles. Des maisons sont détruites, des familles séparées, des enfants privés d'école. Des malades attendent des soins et des familles manquent de nourriture.
Cette exigence de justice nous concerne aussi en France. Les agressions, la haine et les tensions nous rappellent que la paix est l'affaire de tous. Chacun doit pouvoir vivre en sécurité, dans le respect de ses origines, de sa religion et de ses opinions. La différence ne justifie ni l'humiliation ni l'exclusion. La colère ne doit jamais devenir une nouvelle injustice. Qu'elle nous pousse plutôt à aider les plus démunis, à défendre les opprimés et à travailler pour la réconciliation.

Ô Allah, accorde-nous des cœurs miséricordieux. Aide-nous à maîtriser notre colère, à être justes dans nos désaccords et à pardonner sans renoncer à nos droits. Préserve-nous de la haine et de la vengeance.

Ô Allah, soulage les habitants de Ghaza, du Soudan et tous ceux qui souffrent. Protège les innocents, guéris les blessés, nourris ceux qui ont faim et apporte la sécurité à ceux qui ont peur.

Ô Allah, protège la France et tous les pays, de la violence et des troubles. Fais grandir entre leurs habitants le respect, la paix et le vivre-ensemble. Fais de nous des artisans de justice et de réconciliation.

Notre Seigneur, « Accorde-nous une belle part ici-bas et une belle part dans l'au-delà, et protège-nous du châtiment du Feu. » (El-Baqara, 201). Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Mohamed ﷺ, sa famille et ses compagnons.

Serviteurs d'Allah, « Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Il interdit la turpitude, le blâmable et l'injustice. » (En-Nahl, 90). Souvenez-vous d'Allah et remerciez-Le pour Ses bienfaits.

Accomplissez la prière.

Le dernier jeune plant


Ph © Ali Eren Akkaya

La dernière heure est sur le point de survenir, et le monde s'apprête à tourner les ultimes pages de son existence. Dans la main d'un homme se trouve un plant, frêle, qui n'a pas encore été mis en terre. Le temps semble désormais manquer pour qu'il puisse grandir, et nul ne saurait espérer vivre assez longtemps pour en récolter les fruits. Pourtant, contre toute attente, l'enseignement prophétique vient nous délivrer cette exhortation : « Si l'Heure dernière survient alors que l'un d'entre vous tient dans sa main un jeune plant, et qu'il lui est encore possible de le mettre en terre avant qu'elle ne survienne, qu'il le plante. »

PAR **CHEIKH ABDELKADER BELABDLI**

Quelle scène saisissante que celle dépeinte par le Messager d'Allah ﷺ ! Alors même que le monde touche à sa fin, l'être humain est exhorté à planter un arbre !

Planter un arbre est, par nature, un acte dont les bienfaits s'inscrivent dans la durée et se prolongent vers l'avenir. Celui qui plante un jeune arbre le met en terre, puis le voit grandir au fil des jours, jusqu'à ce que son tronc se fortifie et qu'il porte ses fruits. Mais dans la scène évoquée par ce hadith, le temps s'est tellement réduit qu'il n'en reste que quelques instants, tout juste suffisants pour mettre le plant en terre. Et pourtant, cet acte n'a rien perdu de sa valeur, pas plus que l'imminence de la fin ne saurait justifier qu'on y renonce. Ce hadith ne constitue nullement une promesse que le jeune plant grandira et portera des fruits. Il nous enseigne, au contraire, une vérité profonde qui dépasse la seule recherche d'un bénéfice immédiat. Car toute bonne action ne tire pas nécessairement sa valeur des avantages que son auteur peut en retirer, et tout effort ne saurait être jugé à l'aune de ce qu'il rapporte à celui qui l'accomplit.

Dans le cours ordinaire de la vie, celui qui plante un arbre peut quitter ce monde bien avant que son tronc ne se soit fortifié. Pourtant, un jour, des personnes qui ne l'auront jamais connu trouveront refuge sous son ombre, d'autres, qu'il n'aura jamais rencontrées, se nourriront de ses fruits… et des oiseaux auxquels il n'aura même jamais songé viendront s'abriter dans ses branches.

Cette image saisissante, offerte par l'enseignement prophétique, ouvre ainsi sur une perspective coranique plus vaste, qui éclaire la relation de l'être humain avec la terre. Allah, le Très-Haut, rapporte ces paroles adressées par Son prophète Sâlih (que la paix soit sur lui) à son peuple : « C'est Lui qui vous a créés de la terre et vous a chargés de la peupler et de la mettre en valeur. » Sourate Houd, verset 61. Ainsi, l'être humain, dont l'origine est liée à la terre, n'y a pas été placé comme un simple voyageur de passage, indifférent aux traces qu'il laissera derrière lui. Allah lui a accordé d'y séjourner, lui a donné les moyens de profiter de ses bienfaits et lui a confié la responsabilité de la peupler, de la cultiver et de la mettre en valeur. Toutefois, le droit de tirer profit des richesses de la terre ne saurait justifier qu'on la dégrade, pas plus que l'abondance de ses ressources n'autorise à les gaspiller.

Si le Coran ouvre largement à l'être humain les voies lui permettant de jouir des bienfaits qu'Allah a créés, il ne lui accorde pas pour autant un droit d'en user sans limites ni discernement. Allah, le Très-Haut, dit en effet : « Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui se livrent aux excès. » Sourate El-A'raf, verset 31.

Si l'interdiction de l'excès concerne jusqu'à la nourriture et la boisson, qui comptent pourtant parmi les nécessités fondamentales de l'existence, c'est qu'elle renferme un enseignement essentiel : l'être humain ne doit pas faire de ses besoins un prétexte au gaspillage, ni de sa capacité à consommer une justification pour dilapider les bienfaits qui lui ont été accordés. Ainsi, le fait qu'Allah ait mis à la disposition de l'homme les richesses de la terre ne lui confère nullement le droit de les gaspiller. Ces ressources constituent, au contraire, des bienfaits dont il lui appartient de faire un usage responsable et dont il aura à rendre compte.

Le Prophète ﷺ a également mis en lumière une autre dimension du bien que représente le fait de planter un arbre, lorsqu'il a dit : « Chaque fois qu'un musulman plante un arbre ou cultive une terre, et qu'un oiseau, un être humain ou un animal en mange, cela lui est compté comme une aumône. » A travers ces paroles, le cercle des bienfaits issus d'un seul arbre s'élargit considérablement : un être humain se nourrit de ses fruits, un oiseau y trouve sa subsistance et un animal y puise de quoi se nourrir. Pour que ce bienfait ait toute sa valeur, il n'est nullement nécessaire que celui qui a planté l'arbre connaisse les êtres qui en profitent, ni même qu'il soit témoin des fruits de son geste. Il lui suffit que son œuvre soit source de bienfaits pour d'autres êtres vivants.

De ce fait, et dans cette perspective, l'arbre ne se réduit pas à son bois et à ses fruits, pas plus que la terre ne saurait être considérée comme un immense réservoir de ressources dans lequel l'être humain pourrait puiser à sa guise. Elle est un espace de vie où les besoins des différentes créatures s'entrecroisent et s'entrelacent, et où l'homme possède aussi bien la capacité de préserver et d'améliorer son environnement que celle de le dégrader. Plus son pouvoir de transformer le monde qui l'entoure s'accroît, plus grande devient sa responsabilité à l'égard des conséquences de ses actes.

A une époque où l'état de notre planète et les bouleversements climatiques suscitent des inquiétudes croissantes, où de nombreux jeunes s'interrogent avec anxiété sur les conditions de vie qui attendent les générations futures, l'image de ce jeune plant revêt une résonance toute particulière, sans rien perdre de sa signification première. Certes, planter un jeune arbre ne constitue pas, à lui seul, une réponse aux menaces qui pèsent sur le climat. Mais cette image nous rappelle une vérité essentielle : la crainte de l'avenir ne dispense pas l'être humain de ses responsabilités présentes, et l'impossibilité de garantir les résultats de ses efforts ne saurait justifier qu'il renonce à accomplir le bien et à contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la préservation et à l'amélioration du monde qui l'entoure.



Et nous voici ramenés à la scène initiale, avec tout ce qu'elle comporte de saisissant et de singulier : le monde est au bord de sa fin, et un être humain tient dans sa main un jeune plant. L'enseignement prophétique ne l'interroge ni sur ce que deviendra cet arbre, ni sur ceux qui pourraient un jour se nourrir de ses fruits. Il lui indique simplement la place qui doit être la sienne : dans la terre, et non dans sa main.

Car même lorsque tout espoir d'en récolter les fruits s'évanouit, le devoir de planter demeure. L'être humain peut perdre la capacité d'infléchir le cours du destin, mais les actes qu'il lui est encore possible d'accomplir ne perdent jamais pour autant leur valeur.



LE SAVIEZ VOUS ?

108

La Terre a-t-elle des droits que l'homme doit respecter ?

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

La Terre nous accueille et nous nourrit, mais ce que nous en faisons aujourd'hui engage irréversiblement l'avenir. Dans la vision spirituelle islamique, notre planète n'est ni un simple décor, ni un réservoir de ressources inépuisable livré à une exploitation aveugle : elle constitue un dépôt sacré qu'il nous incombe de préserver avec sagesse et responsabilité.

LA TERRE EST CRÉÉE POUR L'ENSEMBLE DES VIVANTS

Le Coran rappelle avec force la vocation universelle et sacrée de notre planète : « Et quant à la terre, Il l'a étendue pour les êtres vivants. » (Er-Rahmān, 10). Elle n'appartient en propriété exclusive ni à une seule génération, ni à une seule espèce. Respecter la Terre selon cette perspective, c'est reconnaître d'emblée la valeur intrinsèque de toute forme de vie qui s'y épanouit.

PLANTER UNE POUSSE EST UN ACTE DE FOI

Le Prophète Mohamed ﷺ a donné à l'écologie une dimension spirituelle et morale directe : « Tout musulman qui plante un arbre ou sème une culture, dont mange un oiseau, un être humain ou un animal, se voit inscrire une aumône. » (El-Boukhârî et Mouslim). Un arbre planté, une ressource naturelle préservée ou un geste d'attention porté au vivant constituent ainsi de véritables actes d'adoration et de bienfaisance active au quotidien.

LA CORRUPTION ET LE GASPILLAGE SONT FORMELLEMENT INTERDITS

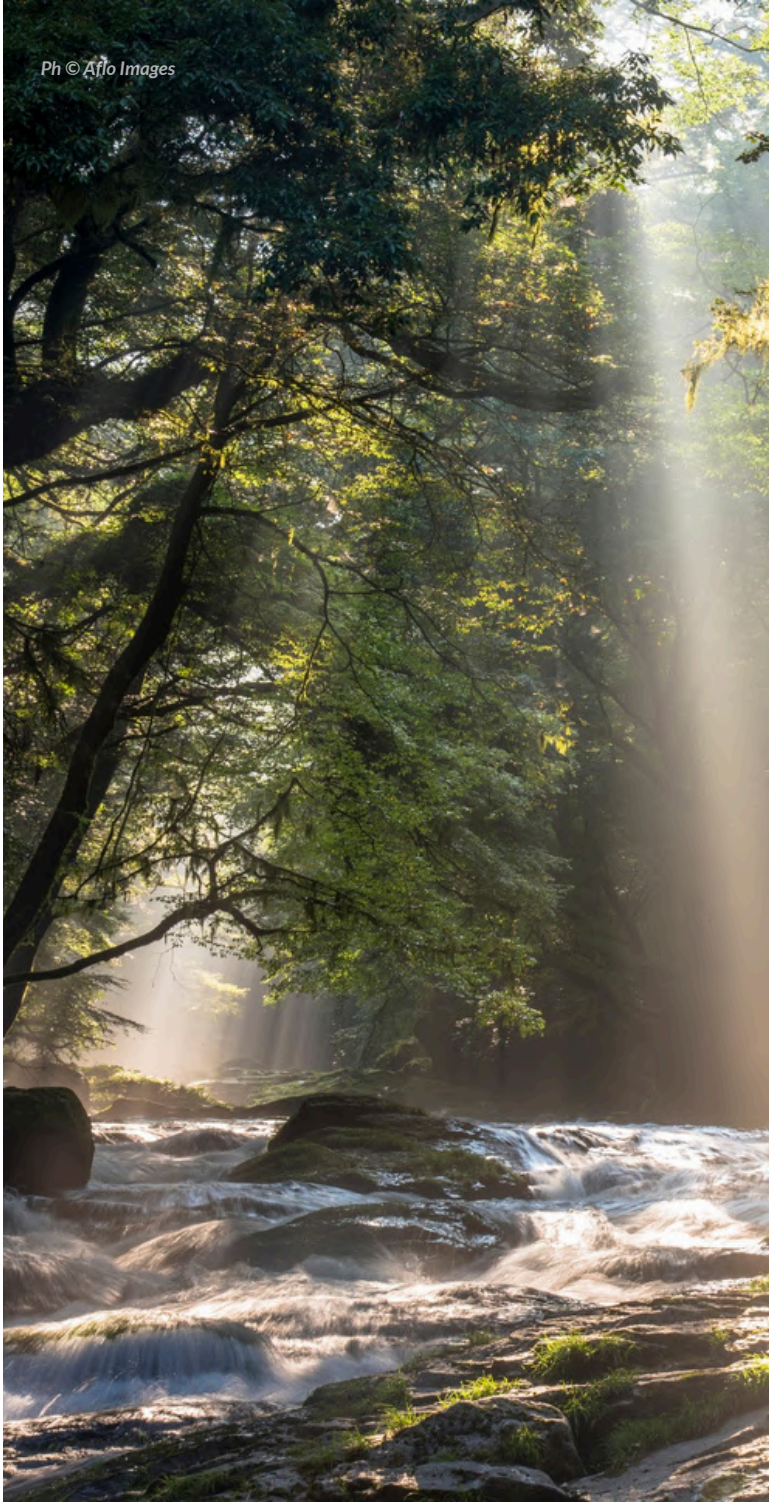
L'enseignement islamique condamne explicitement la dégradation de l'environnement et l'altération des écosystèmes : « Et ne semez pas la corruption sur la Terre après qu'elle a été réformée. » (Al-A'raf, 56). Le gaspillage, qu'il s'agisse de l'eau (dont l'usage modéré est prescrit même au bord d'une rivière abondante) ou des ressources énergétiques, s'oppose directement à cette éthique de responsabilité et de sobriété.

LA PRÉSERVATION S'INCARNE D'ABORD DANS L'ACTION AU QUOTIDIEN

La protection de la planète ne relève pas uniquement des sommets internationaux ou des décisions politiques, elle commence au cœur de nos gestes de tous les jours. Réduire le gaspillage, préserver l'eau, respecter les espaces naturels et éduquer les jeunes générations en sont les piliers. En somme, le débat juridique théorique sur les « droits de la nature » s'efface devant l'évidence d'un devoir moral et citoyen incontournable, profondément ancré dans la foi.

La Terre n'est pas un bien que l'on consume sans raison. C'est un héritage précieux à préserver avec foi, bienveillance et responsabilité pour l'ensemble des générations futures.

La Terre ne nous appartient pas, elle nous est confiée


Ph © Aflo Images

La Terre ne nous appartient pas : elle nous est confiée comme un dépôt sacré (amāna), un miroir offert à l'âme pour y méditer la beauté du Créateur. Sur ce sol battu par les vents et irrigué de lumière, nous ne sommes que des voyageurs de passage, et le moindre de nos gestes résonne déjà dans le destin de ceux qui hériteront de nos pas.

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Le Coran m'a enseigné à ne plus contempler la nature comme une simple réserve de ressources illimitées, mais comme un tissu vivant de signes (âyât), où chaque brin d'herbe et chaque goutte d'eau proclament la majesté divine. L'être humain n'en est point le propriétaire tyrannique, mais le gardien attentif et le bénéficiaire redevable.

﴿هُوَ أَنْشَأَكُمْ مِنَ الْأَرْضِ وَاسْتَعْمَرَكُمْ فِيهَا﴾
« C'est Lui qui vous a créés de la terre et vous y a établis pour la mettre en valeur. »
HÛD, 61

Habiter ce monde ne consiste pas à le plier à nos désirs démesurés, mais à l'embellir et à en préserver l'équilibre subtil. La contemplation pure doit précéder la consommation, afin que le cœur saisisse le miracle avant que la main ne s'en saisisse.

﴿وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجْنَا بِهِ نَبَاتَ كُلِّ شَيْءٍ﴾
« C'est Lui qui fait descendre du ciel une eau grâce à laquelle Nous faisons pousser toutes sortes de plantes. »
EL-AN'ÂM, 99

Derrière chaque bienfait de la nature sommeille une grâce infinie qui exige de l'homme une profonde humilité et un respect sacré. Mais cette responsabilité ne s'arrête pas aux éléments inanimés, elle englobe l'ensemble du vivant. Nous partageons cet abri cosmique avec des nations entières d'être sensibles qui célèbrent, à leur manière, l'Unicité divine.

﴿وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا طَائِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمَمٌ أَمْثَالُكُمْ﴾
« Il n'y a pas de bête sur Terre ni d'oiseau volant de ses ailes qui ne constitue des communautés semblables à vous. »
EL-AN'ÂM, 38

Les animaux ne sont pas de simples objets d'exploitation. Le Prophète Mohamed ﷺ nous a rappelé qu'un simple geste de compassion envers un chien assoiffé a ouvert les portes du pardon divin (El-Boukhârî, Mouslim), tandis que la cruauté envers une chatte a condamné une âme à la perdition. La miséricorde islamique est une onde universelle qui doit embrasser toute forme de vie.

Pour protéger ce monde, l'homme doit apprendre l'art de la mesure et refuser la tyrannie du superflu. La sobriété n'est pas une privation, mais une liberté spirituelle.

﴿وَكُلُوا وَاشْرَبُوا وَلَا تُسْرِفُوا إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُسْرِفِينَ﴾
« Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès. Il n'aime pas ceux qui commettent des excès. »
EL-A'RAF, 31

Cette modération s'infiltre dans le détail le plus quotidien : le Prophète ﷺ recommandait d'économiser l'eau même lors des ablutions, enseignant que « l'excès existe, même au bord d'une rivière qui coule » (Ibn Mâja). L'abondance d'une ressource ne justifie jamais le mépris ou le gaspillage.
Aujourd'hui, les fêlures du monde moderne révèlent la rupture de ce pacte. La crise environnementale globale n'est que le reflet extérieur d'une crise spirituelle intérieure.

﴿ظَهَرَ الْفَسَادُ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ بِمَا كَسَبَتْ أَيْدِي النَّاسِ﴾
« La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains. »
ER-ROUM, 41

Face à ce constat, le désespoir n'a pas sa place dans le cœur du croyant. L'éthique coranique est un appel à l'espérance active et à l'engagement inconditionnel pour le bien, comme le résume ce précepte prophétique d'une beauté saisissante : « Si l'Heure survient alors que l'un de vous tient dans sa main un jeune plant, s'il peut le planter avant qu'elle ne survienne, qu'il le fasse. » (Ahmad).

L'action juste ne dépend pas du résultat immédiat : on plante pour le principe, on préserve par devoir, persuadé que chaque geste de bienveillance envers la création a une valeur éternelle. Cette vision embrasse également la justice intergénérationnelle, car nos actes d'aujourd'hui façonnent le berceau de nos enfants.

﴿وَلْيَخْشَ الَّذِينَ لَوْ تَرَكُوا مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً ضِعَافًا خَافُوا عَلَيْهِمْ﴾
« Que ceux qui laisseraient après eux une descendance faible craigne pour elle. »
EN-NISA', 9

Veiller sur la santé des sols, la pureté de l'air et la pérennité des ressources, c'est garantir la dignité et la subsistance des générations futures. Comme l'a si bien dégagé le grand penseur Ibn Āchoūr, la prévention des préjudices et la sauvegarde de l'intérêt général constituent les fondements mêmes des objectifs de la Loi divine (Maqâsid Esh-Shari'a).
Enfin, le Coran m'a révélé que l'écologie n'est ni une mode passagère ni une discipline extérieure à la foi : elle est l'expression la plus pure et la plus concrète de notre spiritualité. Elle incarne notre gratitude envers le Créateur, notre miséricorde envers Ses créatures et notre fidélité inébranlable au dépôt qui nous a été remis. Au soir de notre vie, nous ne serons pas jugés seulement sur ce que nous aurons pris à la Terre, mais sur la beauté et le soin que nous lui aurons restitué. Le plus bel héritage reste celui que l'on a su préserver, honorer et transmettre.



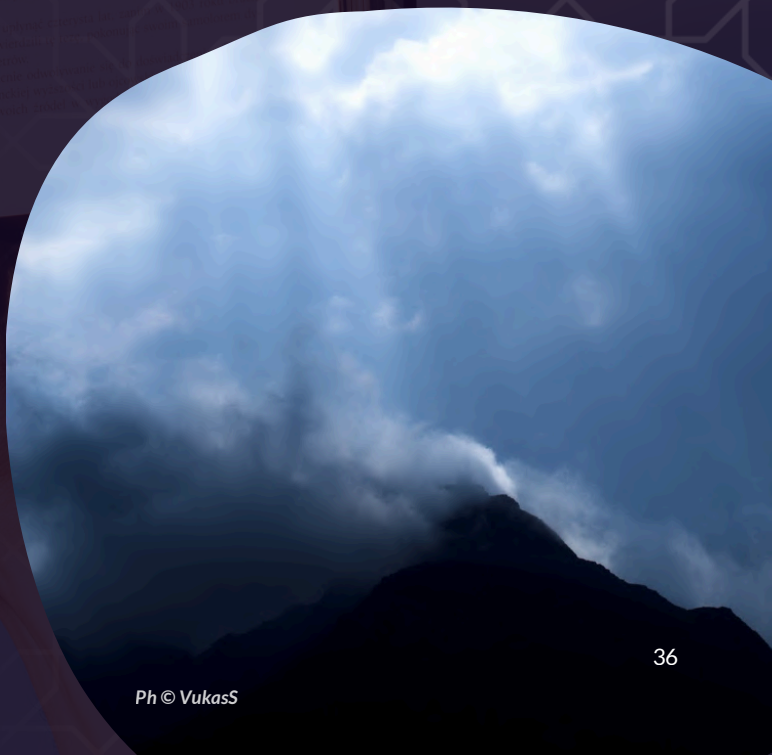
Ph Omar BOULKROUM

Le dépôt ET LA BALANCE

On a longtemps soutenu que les monothéismes portaient en eux le germe de la dévastation du monde. Relu sans complaisance ni concordisme, le corpus islamique dit à peu près l'inverse : la terre n'appartient pas à l'homme, elle lui est confiée, et ce dépôt l'oblige.

PAR **HANANE SAÏDI**

En mars 1967, l'historien américain Lynn White publiait dans la revue Science un article qui allait faire date.
La crise écologique, soutenait-il, plongeait ses racines dans la théologie biblique : un Dieu ordonnant à l'homme de « dominer » la création aurait désenchanté la nature et ouvert la voie à son exploitation sans frein. La thèse visait le christianisme latin. Par paresse intellectuelle, on l'a étendue à l'ensemble des religions abrahamiques, et l'islam s'est retrouvé rangé, sans examen, parmi les théologies prédatrices.
Deux tentations doivent être écartées d'emblée.
La première consiste à faire du Coran un manuel d'écologie avant l'heure, comme d'autres croient y lire le big-bang ou l'embryologie moderne. Ce concordisme ne rend service ni à la foi ni à la science : la révélation du VIIe siècle ne connaissait ni le dioxyde de carbone ni l'effondrement de la biodiversité.
La seconde, symétrique, décrète que la chose n'existe pas faute du mot. Or le texte scripturaire, puis la jurisprudence classique, ont forgé un ensemble de notions qui, mises bout à bout, dessinent une véritable éthique du rapport au monde créé. C'est elle qu'il s'agit de restituer.
Tout part d'un verset de la sourate de la Vache. Dieu annonce aux anges : « Je vais établir sur la terre un khalîfa ». Le terme a nourri des siècles de commentaires. Chez nombre d'exégètes classiques, Ibn Kathîr en tête, il désigne d'abord une humanité qui se succède à elle-même, génération après l'autre.
La lecture qui fait de l'homme le lieutenant de Dieu, le gérant de Son bien, est discutée dès l'époque médiévale, et sa systématisation écologique est franchement contemporaine. Elle n'en est pas moins fondée en texte. Le Coran répète inlassablement qu'« à Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre ». L'homme n'y est jamais propriétaire du monde. Il en est l'usufruitier, et l'usufruitier rend des comptes. Le verset du dépôt, al-amâna, donne à cette idée toute sa gravité. Il convient de méditer son message : « Nous avons proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes. Ils ont refusé de s'en charger et en ont pris peur, et l'homme s'en est chargé ; il est très injuste et très ignorant ».
Rarement un texte sacré aura été aussi peu flatteur pour son destinataire. La responsabilité qui échoit à l'homme n'a rien d'un privilège ; c'est un fardeau que les montagnes elles-mêmes ont décliné et qu'il a accepté avec une légèreté que le verset ne lui pardonne pas. Être placé au sommet de la création, dans la perspective coranique, ne confère aucun droit de prédation. Cela revient à être désigné comme le seul être capable de trahir.



Ph © VukasS

Le second pilier est celui de l'équilibre. La sourate du Miséricordieux, l'une des plus musicales du Coran, déroule l'inventaire des bienfaits divins, les astres et les arbres qui « se prosternent », avant de poser : « Le ciel, Il l'a élevé, et Il a établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la balance ».

Les exégètes ont surtout lu la balance, en arabe le mîzân, comme l'équité dans les transactions. Le contexte cosmique du passage autorise pourtant une lecture plus ample : l'ordre du monde repose sur une proportion, et l'homme a le pouvoir de la rompre. « Nous avons créé toute chose avec mesure », dit encore le texte coranique. Face à cet ordre, le Coran nomme le désordre : le fasâd, la corruption. « La corruption est apparue sur la terre et sur la mer à cause de ce que les mains des hommes ont acquis, afin qu'Il leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont fait ; peut-être reviendront-ils ». Y lire une prophétie du réchauffement climatique serait anachronique, mais, soyons juste, ignorer ce que le verset affirme serait malhonnête : le dérèglement du monde peut être l'œuvre de l'homme, et ses effets retombent sur lui. L'injonction est explicite : « Ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été mise en ordre ». Le portrait de l'homme néfaste, dans la sourate de la Vache, a même des accents étrangement modernes.

À la mesure répond l'interdit de l'excès. Le Coran distingue l'isrâf, la démesure dans l'usage des biens, et le tabdhîr, la dilapidation pure. « Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès : Il n'aime pas les excessifs ». Les dilapidateurs, eux, sont dits « frères des démons ». La formule est d'une rare dureté. On aimerait qu'elle soit méditée dans certaines capitales, où l'on entretient des pistes de ski réfrigérées en plein désert, et autour de certaines tables de rupture du jeûne, où l'abondance finit à la poubelle.

Dans ce sillage, il est utile de souligner que les phénomènes naturels sont, dans le Coran, des âyât, des signes, le mot même qui désigne les versets du Livre. Le monde devient un second texte, à déchiffrer avec la même révérence que le premier. « Les sept cieux, la terre et ceux qui s'y trouvent Le glorifient. Il n'est rien qui ne célèbre Sa louange, mais vous ne comprenez pas leur louange ». Dans cette perspective, une montagne, un arbre ou un oiseau sont des adorateurs. Détruire sans nécessité revient à faire taire une prière. Le verset le plus saisissant concerne les bêtes : « Il n'est animal sur la terre ni oiseau volant de ses ailes qui ne forment comme vous des communautés ». Le terme employé, umam, pluriel d'umma, est celui-là même qui désigne la communauté des croyants.

Les juristes ont systématisé. Au XIIIe siècle, est dressée une liste des droits que l'animal détient sur son maître : être nourri même vieux ou malade, ne pas être chargé au-delà de ses forces, ne pas voir son petit égorgé sous ses yeux, ne pas être tué sans nécessité. Trois siècles plus tôt, les Ikhwân al-Safâ de Bassora avaient composé une fable philosophique où les animaux intentent un procès à l'homme devant le roi des djinns. L'homme finit par l'emporter, de justesse, et le lecteur referme le texte mal à l'aise. C'était sans doute le but.

Cette éthique ne s'est pas bornée à l'exhortation. Elle a produit du droit, à commencer par celui de l'eau. « Les gens sont associés en trois choses : l'eau, les pâturages et le feu », enseigne un hadith rapporté par Abû Dâwûd. Il en est né une jurisprudence minutieuse sur le partage des sources, l'interdiction de souiller les eaux dormantes, la protection du harîm, cette zone soustraite à la construction autour des puits et des canaux. Voyant l'un de ses compagnons user d'une eau abondante pour ses ablutions, le Prophète l'aurait repris : il y a gaspillage, même au bord d'un fleuve qui coule.


Ph © EuToch

Certes, le hadith repose sur une chaîne fragile. Il n'en a pas moins façonné des siècles de sensibilité : le geste le plus pieux ne justifie pas la prodigalité. L'arbre, ensuite. « Aucun musulman ne plante un arbre ou ne sème une graine dont mange un oiseau, un homme ou une bête, sans que cela lui soit compté comme une aumône ». Plus vertigineuse encore, cette parole transmise par Ahmad ibn Hanbal et par Bukhârî : « Si l'Heure se lève alors que l'un de vous tient dans sa main une jeune pousse, qu'il la plante s'il le peut. »

La fin du monde elle-même ne dispense pas de prendre soin du monde. Même la guerre n'abolit pas cette obligation. Les instructions attribuées au calife Abû Bakr, rapportées par Mâlik dans le Muwatta', interdisent d'abattre les arbres fruitiers, de couper les palmiers et d'incendier les cultures.

Au cœur de la violence légale, la terre demeure protégée. Reste l'objection, et elle est sérieuse. Si l'éthique islamique est à ce point exigeante, pourquoi tant de pays à majorité musulmane comptent-ils parmi les plus mauvais élèves de la planète ? Rentes pétrolières, urbanisation anarchique, bétonnage de La Mecque elle-même, où la forteresse ottomane et des quartiers anciens ont disparu sous les tours de luxe : le contraste entre la norme et la pratique est cruel. Il ne dit rien contre la norme. Il dit beaucoup de ceux qui la trahissent, et rappelle qu'un certain littéralisme, si pointilleux sur la longueur de la barbe, n'a jamais déployé la même vigilance devant les décharges sauvages. Il faut le déplorer : de nos jours, beaucoup trop de musulmans passent plus de temps à examiner des sujets secondaires et oublient, le plus souvent, des questions essentielles.

L'éthique de la terre n'appartient à aucun parti, et certainement pas à ceux qui sèment le fasâd au nom de Dieu. Des oulémas, des universitaires et des associations s'efforcent de réarticuler ces principes islamiques qui permettent de préserver notre terre. Certains juristes proposent d'ajouter la préservation de l'environnement, aux cinq finalités de la Loi que Shâtibî avait formalisées au XIVe siècle : la religion, la vie, la raison, la descendance et les biens. L'idée est moins neuve qu'il n'y paraît. On ne protège durablement aucune de ces cinq finalités sur une terre épuisée.

Le croyant n'a donc nul besoin d'emprunter ailleurs une raison de prendre soin du monde. Elle est inscrite au cœur de sa propre tradition, dans ce verset qui fait de l'homme le dépositaire d'une charge que les montagnes ont refusée. Il lui reste à s'en montrer digne.



Ph © Muhammad Amdad Hossain


Ph © Bayard

Ce que Laudato si' doit à la Bible et à un maître soufi

La COP31 s'ouvre le 9 novembre à Antalya, en Turquie. Sur le climat, les chrétiens se réfèrent d'abord à un texte du pape François, Laudato si'. Il puise dans la Bible et chez un maître soufi.

PAR **RAPHAËL GEORGY**

« Nous ne sommes pas Dieu. La terre nous précède et nous a été donnée. » Ces deux phrases résument bien l'esprit de Laudato si'. Le pape François signe cette encyclique, une lettre solennelle, le 24 mai 2015, et l'adresse « à chaque personne qui habite cette planète ». Le titre, « Loué sois-tu », vient de François d'Assise, le fondateur des franciscains, qui chantait au XIIIe siècle « frère soleil », « sœur eau » et « notre mère la terre ».

Comment un texte écrit pour tous, croyants ou non, peut-il s'appuyer sur la Bible ? Devant la crise, souligne le pape François, aucune sagesse ne doit être laissée de côté. Une autre raison l'oblige à s'y arrêter : on a reproché à la Bible d'avoir ouvert la voie au saccage de la nature, à cause du verset de la Genèse où Dieu demande aux premiers humains de « soumettre » la terre et de « dominer » sur les animaux (1, 28). Le pape répond : « Ce n'est pas une interprétation correcte de la Bible, comme la comprend l'Église ». Il estime que des chrétiens ont mal lu leurs Écritures.

La Bible, explique-t-il, dit d'abord que la terre appartient à Dieu. « Au Seigneur la terre », chante le Psaume 24. Le Lévitique, le livre de la Loi de Moïse, prête ces mots à Dieu : « la terre m'appartient, et vous n'êtes pour moi que des étrangers et des hôtes » (25, 23). L'homme ne possède donc pas la terre. Il la reçoit pour la « cultiver et garder » (Genèse 2, 15), et la transmettre. Un lecteur musulman pourra y reconnaître le dépôt, l'amāna, que l'homme a accepté de porter (Coran 33, 72).

Le pape relit aussi l'histoire de Caïn et Abel, les « deux fils d'Adam » dont le Coran raconte à sa manière le drame (5, 27-31). En tuant son frère, Caïn brise trois liens d'un seul coup : avec son frère, avec Dieu, et avec la terre dont il est chassé. Pour François, « tout est lié ». On ne peut pas soigner la terre sans écouter « tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres ».

Mais la Bible ne parle pas seulement des hommes. « Louez-le Soleil et Lune », lance le Psaume 148 aux astres. La sourate El-Isrâ' lui fait écho : « il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges » (17, 44). Même les bêtes ont droit au repos du septième jour, « afin que se reposent ton âne et ton bœuf » (Exode 23, 12). Tous les sept ans, la terre elle-même se repose : on ne sème pas. Et à la moisson, le bout du champ revient à ceux qui n'ont rien : « Tu les abandonneras au pauvre et à l'étranger » (Lévitique 19, 10). Le Coran demande lui aussi d'acquitter « les droits le jour de la récolte » (6, 141).

Pour le pape, la crise n'est pas d'abord technique. Elle se joue à l'intérieur de l'homme. « Nous possédons trop de moyens pour des fins limitées et rachitiques », regrette-t-il. Et plus loin : « les déserts extérieurs se multiplient dans notre monde, parce que les déserts intérieurs sont devenus très grands ». Le remède porte un nom chrétien, la « conversion » écologique : un changement du cœur, qui commence par la gratitude et passe par la sobriété. Le Coran met lui aussi en garde : « La course aux richesses vous distrait, jusqu'à ce que vous visitiez les tombes » (102, 1-2). A la fin de son texte, François propose une prière « que nous pourrons partager, nous tous qui croyons en un Dieu Créateur Tout-Puissant ». Elle demande que nous soyons « des protecteurs du monde et non des prédateurs ».



Ph © Vatican Media

Le pape écrit qu'« il y a donc une mystique dans une feuille, dans un chemin, dans la rosée, dans le visage du pauvre ». Pour appuyer cette idée, il cite Alî El-Khawak, un maître soufi égyptien du XVIe siècle. Ce guide spirituel a formé l'un des grands mystiques de son temps, El-Sha'rânî. El-Khawak refusait, rappelle le pape, de « trop séparer les créatures du monde de l'expérience intérieure de Dieu ». « Les initiés, assurait-il, arrivent à saisir ce que disent le vent qui souffle, les arbres qui se penchent, l'eau qui coule, les mouches qui bourdonnent, les portes qui grincent, le chant des oiseaux ». Le Coran le disait déjà : tout célèbre la gloire de Dieu, « mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier » (17, 44).

La famille et les défis climatiques

sommes-nous prêts à changer nos habitudes ?


Ph © Guillaume Sauloup

Le réchauffement climatique s'impose comme l'une des plus grandes menaces pour l'humanité. Cependant, il peine encore à devenir une priorité dans nos vies quotidiennes. Entre conscience du danger, sentiment d'impuissance et poids des habitudes, la mobilisation individuelle reste fragile. Mais, si le véritable défi climatique était aussi une affaire de cerveau, de santé et de comportements ?

PAR **NASSERA BENAMRA**

Le réchauffement climatique constitue une urgence majeure, il s'agit d'une évidence qui peine encore à se traduire en actes. Si 62 % de la population mondiale considère le changement climatique comme le principal défi environnemental, près de 46 % des citoyens estiment ne pas avoir réellement besoin, ou peut-être sont incapables, de modifier en profondeur leurs habitudes personnelles. Un paradoxe qui en dit long sur le fossé entre la perception collective du danger et notre capacité à nous remettre individuellement en question. Pourquoi est-il si difficile de changer lorsque l'avenir de la planète est en jeu ?

LE REGARD DES COMPORTEMENTALISTES

Selon Paul A. M. Van Lange et Anna L. Huckelba (2021), La crise climatique est perçue comme une menace lointaine. Les chercheurs expliquent que le changement climatique est souvent perçu comme un phénomène abstrait, dont les conséquences concernent davantage le collectif et le futur, que l'individu et son quotidien. Cette distance psychologique peut compliquer la mobilisation.

Le cerveau humain ne réagit pas toujours à la menace climatique comme à un danger immédiat. Trop lointaine, trop abstraite, parfois trop anxiogène, elle se heurte aux préoccupations bien concrètes du quotidien : pouvoir d'achat, travail, famille, organisation de la vie domestique et puis encore, les mouvements de protestions, les guerres, les catastrophes. Les écogestes passent alors au second plan, non pas nécessairement par indifférence, mais parce que l'urgence climatique peine à s'imposer face aux urgences personnelles jugées prioritaires.

Il est pourtant temps de changer de regard. Le réchauffement climatique ne relève plus seulement d'un enjeu environnemental, mais ses conséquences sur la santé physique et mentale, les conditions de vie et les inégalités en font une véritable urgence sanitaire mondiale. Le déclarer comme telle, c'est aussi reconnaître que la bataille climatique se joue dans nos politiques publiques, mais également dans nos représentations, nos réflexes et nos comportements.

FAMILLE ET URGENCE CLIMATIQUE

Au-delà des gestes du quotidien, la crise climatique vient aussi questionner des choix beaucoup plus personnels, parfois même intimes. Parmi eux, celui de fonder une famille, dans ce monde confronté au réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources et aux incertitudes sur l'avenir, une question prend de plus en plus de place dans le débat, est-il encore raisonnable de faire des enfants ? Faut-il repenser la taille des familles au nom de la responsabilité environnementale ?

Cette interrogation, loin d'être anodine, soulève des questions à la fois démographiques, économiques, écologiques et éthiques. Elle oppose notamment le poids de la croissance démographique à celui des modes de vie et de consommation, particulièrement dans les pays les plus

riches.
C'est précisément ce qu'ont exploré les chercheuses Angela Greulich, de Sciences Po (CRIS), et Jackie Dugard, de l'université Columbia, dans une réflexion consacrée aux liens entre fécondité et changement climatique.

APPRENDRE À CHANGER NOS HABITUDES PAR L'ÉDUCATION

Les habitudes se prennent souvent dès l'enfance, à la maison, les enfants observent leurs parents, reproduisent leurs gestes et intègrent progressivement une certaine façon de vivre et de consommer. Éteindre la lumière en quittant une pièce, éviter de gaspiller l'eau, trier les déchets ou faire attention à ce que l'on achète, ces gestes peuvent sembler simples, mais ils participent à la construction d'une conscience écologique.
La famille a donc un rôle important à jouer dans cette évolution, c'est les parents qui transmettent des habitudes, mais les enfants peuvent aussi, à leur tour, faire évoluer les comportements au sein du foyer. A travers l'école, les discussions ou ce qu'ils apprennent sur le changement climatique, ils deviennent parfois les premiers à sensibiliser leur entourage. L'éducation environnementale ne se fait donc pas dans un seul sens, elle se construit aussi dans les échanges entre générations.
L'école a également sa part de responsabilité, elle permet aux jeunes de mieux comprendre ce qui se joue, de mesurer les conséquences de nos modes de vie et de réfléchir à la manière dont nous pouvons agir. Les travaux du Céreq sur le rôle de l'éducation dans les préoccupations environnementales montrent justement l'intérêt de s'interroger sur le lien entre formation, connaissances et sensibilité écologique.
Connaître les enjeux ne suffit pas toujours à changer ses habitudes. Entre les contraintes financières, le manque de temps et les réalités du quotidien, il n'est pas toujours facile d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. C'est pourquoi l'éducation doit aller au-delà des recommandations et des écogestes. Elle doit aussi donner à chacun les moyens de comprendre, de choisir et d'agir.
Car au fond, transmettre une conscience écologique, ce n'est pas seulement apprendre aux enfants à éteindre la lumière ou à trier leurs déchets. C'est leur donner les clés pour comprendre le monde dans lequel ils grandissent et leur permettre d'imaginer une autre façon de vivre, plus respectueuse de la planète.
Mais ce qu'il faut retenir, c'est que toutes les familles ne sont pas égales face au réchauffement climatique. Les enfants et les parents les plus vulnérables sont souvent les premiers à subir les conséquences des sécheresses, des inondations ou des vagues de chaleur, alors même qu'ils ont peu contribué aux émissions responsables du dérèglement climatique. Dans certaines régions du monde, ces événements fragilisent les ressources des familles, compromettent la scolarité des enfants et peuvent même les contraindre à des choix dramatiques. Une injustice de plus, qui rappelle que les générations futures ne doivent pas avoir à payer le prix de notre inaction. Les protéger suppose aussi de leur garantir un avenir, une éducation et des conditions de vie dignes.


Ph © Guillaume Sauloup

découvrons LA JEUNESSE FRANÇAISE *-là* DE CONFESSION MUSULMANE

LA TERRE EN HÉRITAGE, ET LE DEVOIR D'UNE JEUNESSE RESPONSABLE

PAR **CHEIKH ABDELALI MAMOUN**



Le soleil déclinait doucement sur les collines. Au bord d'une rivière dont les eaux reflétaient les dernières lueurs du jour, un groupe de jeunes s'était réuni pour une promenade au cœur de la nature. Autour d'eux, les arbres dressaient leurs branches vers le ciel, les oiseaux regagnaient leurs nids et le vent faisait frissonner les hautes herbes. Pourtant, au détour du sentier, le spectacle enchanteur fut brutalement interrompu : des bouteilles en plastique jonchaient le sol, des emballages s'accumulaient près des berges et les restes d'un pique-nique avaient été abandonnés au milieu des fleurs sauvages.

Thomas :
— Regardez-moi cela ! Quelle tristesse ! Nous venons chercher ici le calme, la beauté et la pureté de la nature, et nous la retrouvons souillées par notre propre négligence. Comment peut-on admirer un paysage tout en contribuant à sa des-truction ?
Yasmine :
— C'est malheureusement le paradoxe de notre époque. Nous voulons respirer un air pur, boire une eau saine, profiter des forêts et des espaces verts, mais nous oublions parfois que ces richesses ne sont pas inépuisables. Nous nous comportons comme des propriétaires absolus de la Terre, alors que nous n'en sommes que les occupants provisoires.
Mehdi :
— Dans la tradition musulmane, cette idée est fondamentale. Le Coran présente l'être humain comme un dépositaire d'une responsabilité sur la Terre. Allah dit : « C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur la terre » (Coran, 6:165). Cette responsabilité, que l'on désigne notamment par le terme de khalifa, ne signifie pas que nous pouvons disposer de la nature selon nos caprices. Elle nous impose au contraire de la préserver, de la respecter et de ne pas compromettre son équilibre.
Camille :
— Je trouve cette idée très juste. Même sans partager ta foi, je peux comprendre que l'être humain ne devrait pas se comporter en maître irresponsable de son environnement. Nous dépendons tous de la nature. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments qui nous nourrissent : tout cela nous est indispensab-



le. Dégrader notre environnement, c'est finalement porter atteinte aux conditions mêmes de notre existence.

Yasmine :

— C'est précisément ce que rappelle le Coran lorsqu'il déclare : « La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains, afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils » (Coran, 30:41). Ce verset nous invite à réfléchir aux conséquences de nos actes. La pollution, le gaspillage, la destruction des forêts, la contamination des eaux et l'épuisement des ressources ne sont pas de simples désagréments : ils témoignent d'un désordre que l'humanité contribue elle-même à produire.

Thomas :

— Et ce désordre ne touche pas tout le monde de la même manière. Les populations les plus fragiles sont souvent les premières victimes des catastrophes climatiques, des sécheresses, des inondations et de la dégradation des terres agricoles. Ceux qui disposent de moins de moyens sont parfois ceux qui subissent le plus lourdement les conséquences des comportements des autres. La question écologique est donc aussi une question de justice sociale.

Camille :

— Sans oublier les générations futures ! Nous avons hérité d'une planète façonnée par des millions d'années d'histoire naturelle. Nous bénéficions des efforts de ceux qui nous ont précédés, de leurs terres cultivées, de leurs forêts préservées, de leurs paysages et de leurs savoir-faire. Mais que transmettrons-nous à nos enfants si nous continuons à épuiser les ressources et à détruire ce qui rend la vie possible ?

Mehdi :

— Voilà une question qui devrait nous interpeller profondément. La Terre n'est pas un bien que nous aurions reçu pour le consommer jusqu'à son épuisement. Elle est un dépôt, une amana, confié à notre génération. Nous avons le devoir de le transmettre dans un état digne de ceux qui viendront après nous. La jeunesse doit comprendre qu'elle n'est pas seulement l'héritière du monde d'hier : elle est également responsable du monde de demain.

Yasmine :

— Et cette responsabilité commence par un changement de regard. Le Prophète Mohammed ﷺ enseignait que la plantation d'un arbre pouvait constituer une aumône pour celui qui le plante, dès lors qu'un être humain ou un animal en tire profit. Il disait : « Aucun musulman ne plante un arbre ou ne sème une culture dont se nourrirait un oiseau, un être humain ou un animal, sans que cela ne soit considéré pour lui comme une aumône » (rapporté par El-Boukhari et Mouslim). Quelle magnifique conception de l'action humaine ! Planter, faire pousser, nourrir, protéger : autant de gestes qui deviennent des actes de générosité.

Thomas :

— C'est une vision qui dépasse largement les frontières des religions. Dans toutes les civilisations, les sages ont rappelé que l'être humain ne peut vivre durablement en opposition avec le monde naturel. Nous avons trop longtemps confondu progrès et accumulation, développement et consommation, puissance et domination. Or, un progrès qui détruit les conditions de la vie est-il véritablement un progrès ?

Camille :

— Il faut également que nous cessions de croire que la protection de la nature relève uniquement des grandes institutions, des gouvernements ou des organisations spécialisées. Bien sûr, les décisions politiques, les réglementations et les engagements des entreprises sont indispensables. Mais notre comportement quotidien compte aussi : réduire nos déchets, éviter le gaspillage alimentaire, économiser l'eau, privilégier les transports moins polluants, réparer plutôt que jeter, respecter les espaces naturels et sensibiliser notre entourage.

Mehdi :

— Le Prophète ﷺ nous a même enseigné qu'il ne fallait pas gaspiller l'eau, y compris lorsque l'on accomplit les ablutions. Ce rappel est particulièrement précieux dans une époque où certaines régions connaissent des pénuries dramatiques.

La modération n'est pas seulement une qualité morale, elle est aussi une exigence écologique. Celui qui gaspille une ressource dont d'autres ont besoin, oublie qu'il n'en est pas le propriétaire absolu.

Yasmine :

— Le Coran nous met d'ailleurs en garde contre le gaspillage : « Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès, car Allah n'aime pas ceux qui commettent des excès » (Coran, 7:31). Cette invitation à la mesure devrait inspirer nos modes de vie. Nous devons apprendre à distinguer nos besoins véritables de nos désirs sans limite. Acheter toujours davantage, renouveler sans nécessité, jeter ce qui pourrait encore servir : cette culture du gaspillage finit par se retourner contre la nature et contre l'humanité elle-même.

Thomas :

— Mais il ne faudrait pas non plus réduire l'écologie à une affaire de petits gestes individuels. Il faut avoir le courage de remettre en question certains modèles de production, les pollutions industrielles, la surexploitation des ressources et les intérêts économiques qui privilégient parfois le profit immédiat au détriment du bien commun. La responsabilité personnelle doit aller de pair avec l'exigence collective.

Camille :

— Tu as raison. Il ne suffit pas de ramasser quelques déchets si, dans le même temps, nous acceptons que des rivières soient contaminées ou que des forêts entières disparaissent. Il faut agir à notre échelle, mais aussi faire entendre notre voix, interpeller les responsables, soutenir les initiatives sérieuses et participer aux décisions qui engagent notre avenir.

Mehdi :

— C'est aussi cela, être responsable sur cette Terre : ne pas se contenter de dénoncer la corruption, mais contribuer à la réparation. Le Coran nous exhorte clairement : « Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée » (Coran, 7:56). Cette parole nous rappelle que préserver l'équilibre du monde est une responsabilité morale. La foi ne saurait être indifférente à une rivière empoisonnée, à une forêt détruite ou à un animal privé de son habitat. Comment prétendre aimer le Créateur tout en méprisant les merveilles de Sa création ?

Yasmine :

— Il y a quelque chose de profondément spirituel dans le fait de protéger un arbre, de préserver une source d'eau ou de prendre soin d'un animal. Ce sont des gestes qui nous apprennent l'humilité. Nous découvrons que nous ne sommes pas seuls à habiter cette planète, que la vie ne se limite pas à notre espèce et que chaque élément de la création possède sa place dans un équilibre qui nous dépasse.

Thomas :

— Alors, peut-être devons-nous retrouver le sens du mot héritage. Un héritage n'est pas seulement ce que l'on reçoit, c'est aussi ce dont on doit répondre. Nous ne pouvons pas prétendre aimer nos enfants tout en leur laissant une planète appauvrie, des ressources épuisées et des espaces naturels défigurés.

Camille :

— Et la jeunesse ne doit pas attendre que les générations précédentes lui remettent les clés du monde pour commencer à agir. Nous avons déjà une responsabilité. Nous pouvons créer des associations, organiser des opérations de nettoyage, planter des arbres, protéger la biodiversité, sensibiliser dans les établissements scolaires et les quartiers, encourager les initiatives locales. Nous pouvons transformer notre indignation en engagement.

Yasmine :

— Voilà peut-être la plus belle leçon que nous puissions retenir : nous ne sommes pas propriétaires de l'avenir, mais nous avons le devoir de le préparer. La Terre ne nous appartient pas exclusivement. Elle est notre demeure commune, celle des peuples, des générations et de toutes les créatures qui la partagent avec nous. Notre devoir est de la respecter, de la réparer lorsque nous l'avons blessée et de la transmettre avec davantage de soin que nous ne l'avons reçue.

Le groupe reprit lentement le chemin du retour. Thomas ramassa une bouteille abandonnée près du sentier, Camille rassembla les emballages dispersés dans l'herbe, Mehdi et Yasmine s'approchèrent de la rivière pour retirer quelques déchets coincés entre les pierres. Leurs gestes étaient modestes, presque insignifiants à l'échelle des bouleversements écologiques de la planète. Pourtant, ils avaient compris qu'aucune transformation collective ne se construit sans une première décision individuelle.





Ph © Guillaume Sauloup



Ph © Guillaume Sauloup

Notre mosquée | n°89

L'eau et les jardins de la Grande Mosquée de Paris : un patrimoine naturel à préserver

La Grande Mosquée de Paris ne se distingue pas uniquement par son histoire centenaire et son architecture arabo-mauresque. Elle abrite également des espaces végétaux remarquables, où arbres, fleurs, fontaines et bassins composent un véritable îlot de fraîcheur au cœur de la Ville Lumière. A quelques pas du Jardin des Plantes, ses jardins s'inscrivent naturellement dans le paysage végétal du 5e arrondissement. Loin de concurrencer la vocation écologique et botanique de ce grand jardin parisien, ils viennent enrichir cette présence de la nature en ville, en offrant un autre regard sur le végétal, l'eau et leur place dans notre cadre de vie.

PAR **NASSERA BENAMRA**

Sur près de 3 500 m², ses jardins offrent bien plus qu'un cadre agréable aux visiteurs, ils attirent également de nombreux artistes peintres qui n'hésitent pas à revenir, au fil des quatre saisons, pour trouver un nouvel angle, un nouveau décor ou un nouveau thème pour leurs œuvres. Car les jardins changent au gré des saisons et offrent chaque fois un autre visage. Ils rappellent ainsi l'importance de la nature dans notre quotidien et nous invitent à réfléchir sur comment préserver nos ressources naturelles et mieux respecter notre environnement ?

A une époque marquée par le réchauffement climatique, les épisodes de sécheresse et la raréfaction de certaines ressources en eau, ces espaces verts prennent une signification particulière. Ils nous rappellent que la nature est un bien précieux, dont la protection relève d'une responsabilité collective.

Mais le petit miracle des jardins de notre mosquée, c'est qu'ils gardent leur verdure tout au long de l'année. Ils ont aussi leurs petits habitants, une espèce d'oiseaux que l'on entend chanter même le soir, offrant à nos jardins de jolies mélodies naturelles. Dans la tradition spirituelle musulmane, on dit que les oiseaux célèbrent les louanges de Dieu (tashbīh) à travers leur chant. Leur présence ajoute encore au charme et à la sérénité de nos jardins.



Dès son entrée par la Porte de la Paix, le visiteur découvre le magnifique Jardin d'Eden, avec ses arbres, ses fleurs et son réseau de bassins qui forment une véritable rivière au milieu des colonnades. Du côté ouest se trouve le Jardin de l'Agrément, qui évoque les fruits et les délices du Paradis avec ses différentes variétés d'arbres fruitiers. A l'est, le Jardin du Firdaws accueille notamment des pommiers, des figuiers et des rosiers aux couleurs variées et éclatantes. Les arbres de nos trois jardins ne sont pas là uniquement pour embellir les lieux, mais ils apportent de l'ombre aux visiteurs, contribuent à maintenir une certaine fraîcheur pendant les journées chaudes.

Au-delà de leur beauté, ces jardins nous font prendre conscience de la valeur des espaces verts, particulièrement dans les grandes métropoles où les îlots de chaleur deviennent un véritable enjeu environnemental.

L'eau occupe une place centrale dans l'aménagement des jardins de la Grande Mosquée. Les fontaines, les bassins et les petits parcours aquatiques contribuent à leur identité et à l'atmosphère de fraîcheur qui s'en dégage.

Mais cette présence nous invite également à nous interroger sur notre rapport à cette ressource indispensable à toute forme de vie.

L'eau douce est une richesse limitée et fragile. Sa préservation est aujourd'hui un enjeu majeur, notamment face aux sécheresses plus fréquentes, à l'augmentation des besoins et aux effets du changement climatique.

Profiter de la beauté des fontaines et des bassins, c'est aussi se rappeler que l'eau ne doit jamais être considérée comme une ressource inépuisable. Chaque geste compte : éviter le gaspillage, limiter les consommations inutiles et adopter des pratiques responsables dans l'entretien des espaces verts.

La protection de l'environnement n'est pas une préoccupation étrangère à la tradition islamique. Bien au contrai-



re, le respect de la nature, la préservation des ressources et la responsabilité de l'être humain envers la Création occupent une place importante dans les enseignements de l'islam. Le Coran rappelle notamment, dans la sourate El-Anbiya, notamment dans le verset 30 : « Et Nous avons fait de l'eau toute chose vivante. »

Les mosquées peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation aux enjeux environnementaux. En tant que lieux de rassemblement, de transmission et de partage, elles ont la possibilité de faire vivre les valeurs écologiques à travers des gestes simples et des initiatives concrètes.

La plantation d'arbres, l'entretien responsable des espaces verts, la réduction du gaspillage d'eau, le tri des déchets et la sensibilisation des fidèles sont autant d'actions qui peuvent contribuer à cette démarche.

Le murmure de l'eau, la présence des arbres, la diversité des plantations et la fraîcheur des espaces végétalisés nous invitent à porter un autre regard sur les ressources qui nous entourent.

A travers ces jardins, une idée essentielle se dessine : protéger la nature commence par une prise de conscience, mais doit se poursuivre par des actions concrètes.

Préserver l'eau, planter des arbres, limiter le gaspillage et respecter le vivant sont autant de gestes qui, mis bout à bout, contribuent à construire un avenir plus durable.



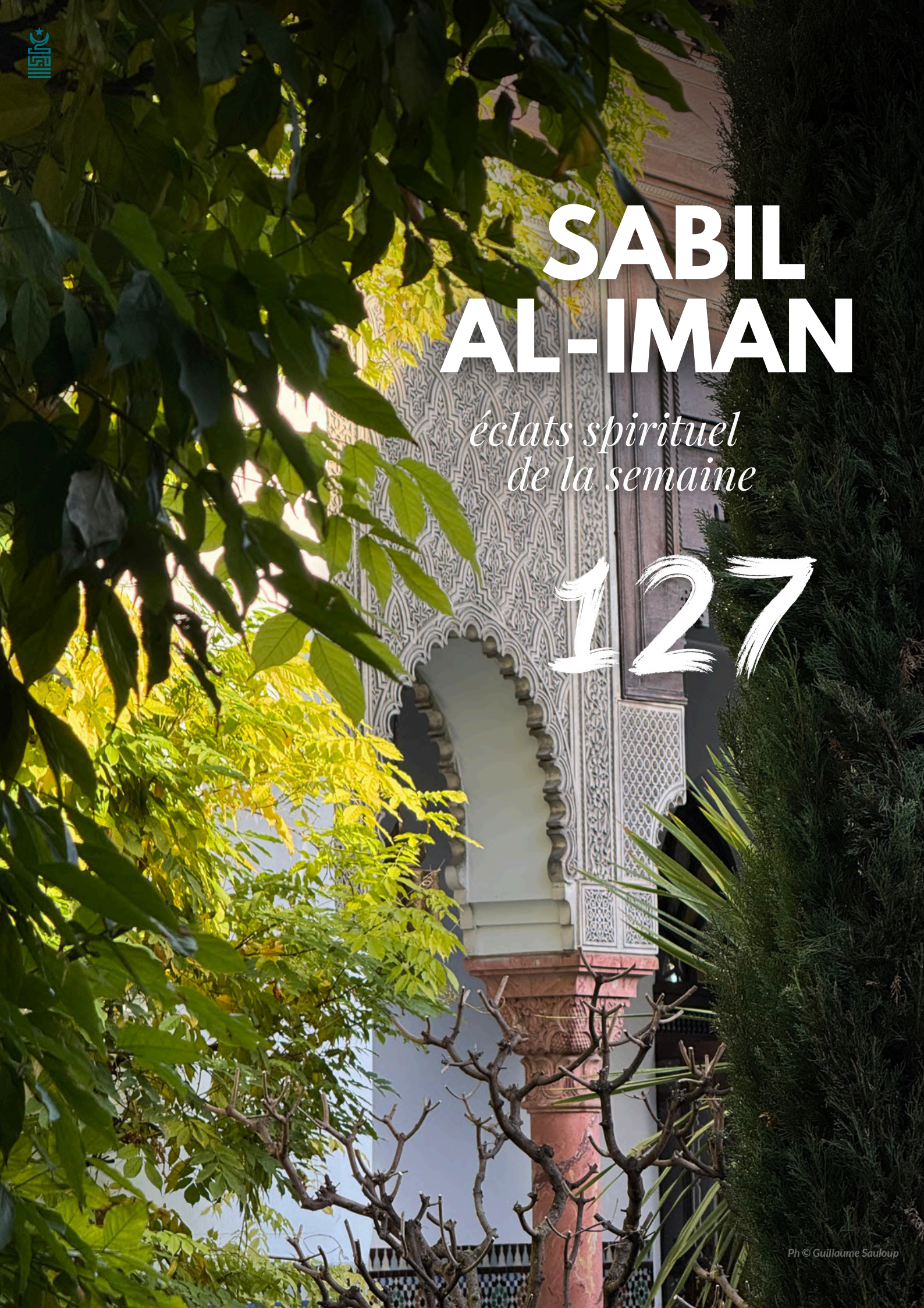
Ph © Guillaume Saulopp



SABIL AL-IMAN

éclats spirituel de la semaine

127



Ph © Guillaume Sauloup

La Terre, un dépôt confié à l'homme : de la foi à la responsabilité

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Sur ce sol fertile où s'éveille la vie, chaque homme s'avance, voyageur d'un jour, gardien d'un dépôt précieux qui lui est confié, à préserver avec sagesse, tendresse et amour.

Dans la vision lumineuse de Sabil al-Iman, la Terre n'est ni une propriété absolue offerte à notre seule vanité, ni un simple réservoir de ressources destiné à une exploitation aveugle et sans limite. Elle est une création d'un équilibre inouï, porteuse de signes profonds et confiée à l'humanité tout entière sous la forme d'un dépôt sacré, l'Amāna. Au sein de ce grand édifice cosmique, l'Homme exerce le rôle noble et exigeant de gérant et de garant, le Khalifa. Le Livre saint rappelle avec force cette vocation originelle de mise en valeur et de respect : « C'est Lui qui vous a créés de la terre et vous y a établis pour la mettre en valeur » (Houd, 61). Cette perspective spirituelle transforme radicalement et durablement notre rapport au vivant : nous ne sommes point les maîtres absolus et despotiques de la nature, mais bien ses serviteurs les plus responsables.

Cette éthique intemporelle résonne avec une acuité particulière et rejoint pleinement les principes de la République ainsi que les grands textes internationaux fondateurs du bien commun. La Charte de l'environnement rappelle d'ailleurs en son article 2 que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Il se dessine ainsi une convergence naturelle, évidente et féconde entre le devoir citoyen et la conviction intime de la foi.

Le Coran énonce avec une clarté irréfutable l'interdiction absolue de semer la corruption sur Terre, ce que



Ph © Nicolas Kovarik / Grande Mosquée de Paris

la tradition nomme le Fasād : « Et ne semez pas la corruption sur la Terre après qu'elle a été réformée » (El-A'raf, 56). La pollution insidieuse, la déforestation criminelle et l'anéantissement progressif des écosystèmes constituent de fait une rupture tragique et directe de ce pacte moral. Face à cette dérive, l'éthique musulmane érige en boussole une sobriété choisie et une lutte acharnée contre le gaspillage, l'Israf. Le Prophète Mohamed ﷺ incarnait et enseignait cette modération absolue, allant jusqu'à recommander d'économiser chaque goutte d'eau, même lors des ablutions accomplies au bord d'une rivière pourtant en crue (Ibn Mâja). Cette délicatesse infinie s'étend à l'ensemble du règne vivant, car la Création forme un tout harmonieux où chaque espèce trouve sa juste place, le texte sacré rappelant avec poésie que les animaux forment eux aussi des « communautés semblables à vous » (El-An'âm, 38).

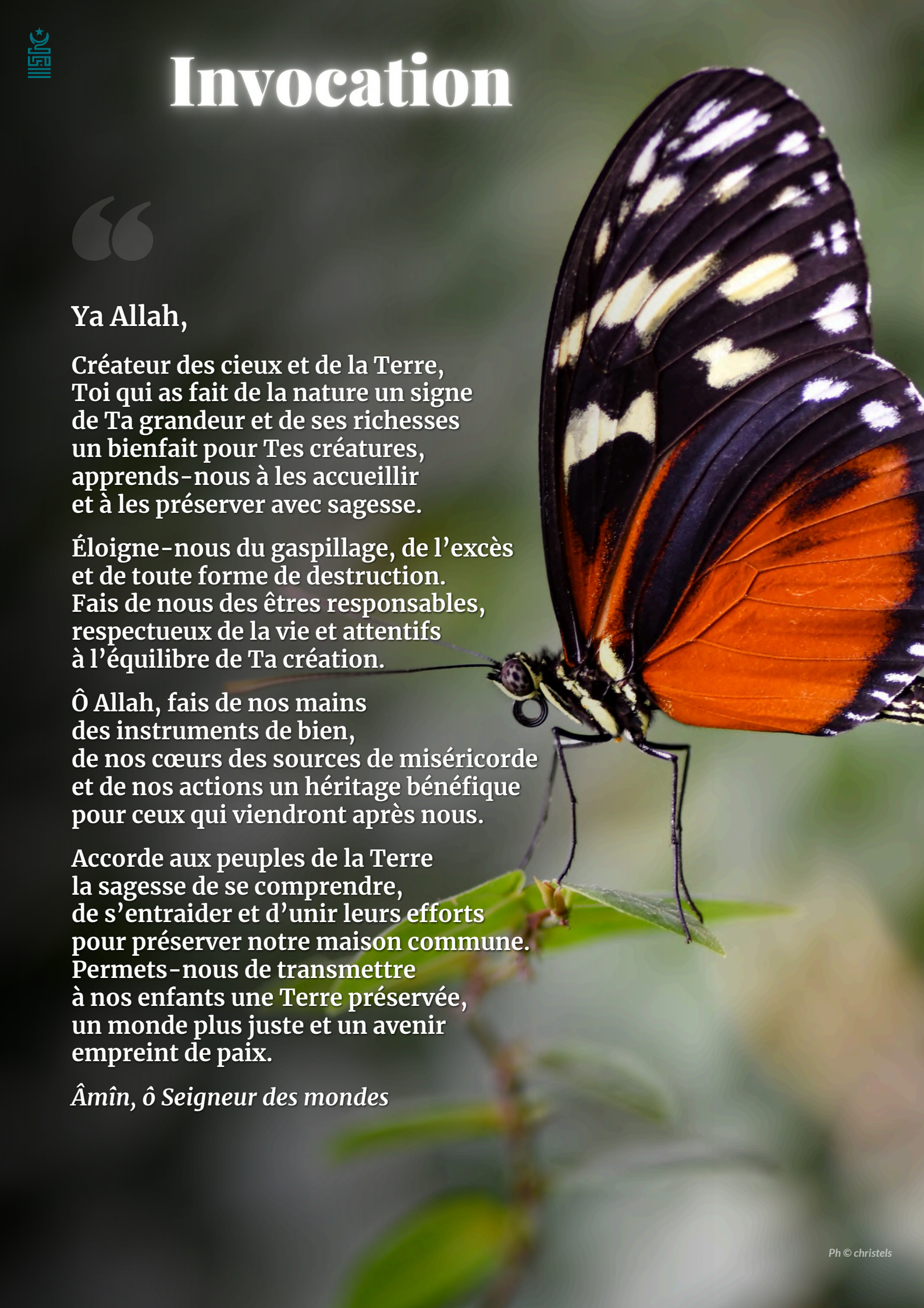
Sur le chemin de la foi, la spiritualité authentique ne se cantonne jamais aux simples intentions du cœur : elle s'incarne nécessairement, par la grâce des actes, dans le service de la collectivité. Le Prophète ﷺ a élevé la protection de l'environnement au rang supérieur d'acte d'adoration et d'aumône féconde, la Sadaqa, en enseignant cette vérité universelle : « Tout musulman qui plante un arbre ou sème une culture, dont mange un oiseau, un être humain ou un animal, se voit inscrire une aumône » (El-Boukhârî et Mouslim). Cette responsabilité active s'exprime par mille gestes du quotidien, accessibles et précieux pour chacun d'entre nous. Elle invite d'abord à éduquer et à transmettre, en éveillant les jeunes générations à l'émerveillement devant la nature et à la lutte quotidienne contre le gaspillage. Elle appelle ensuite à s'engager localement, en prenant part aux actions de nettoyage, de reboisement et de défense de la biodiversité aux côtés des associations et des collectivités. Enfin, elle exige de consommer avec une profonde éthique, en privilégiant la simplicité, le réemploi et le respect absolu des ressources que la terre nous prodigue.

Prendre soin de la Terre, c'est aussi et surtout préserver les droits légitimes et l'avenir des générations futures qui nous succèderont. Comme l'a si brillamment souligné le grand penseur Ibn Āchoūr dans sa réflexion éclairée sur les finalités de la Loi divine, la protection indéfectible de la vie et de l'intérêt général constitue un fondement absolu et non négociable. En cette période tourmentée par les défis climatiques globaux, la foi offre un levier d'une puissance inestimable, insufflant l'espérance au cœur des consciences et stimulant un engagement citoyen renouvelé.

Car la Terre n'est point un bien stérile que l'on consomme avec insouciance pour l'oublier ensuite, elle est ce trésor de vie inestimable que l'on protège avec ferveur, et qu'ensemble, on anoblit.


Ph © Paul Scheelen

Invocation



Ya Allah,

Créateur des cieux et de la Terre,
Toi qui as fait de la nature un signe
de Ta grandeur et de ses richesses
un bienfait pour Tes créatures,
apprends-nous à les accueillir
et à les préserver avec sagesse.

Éloigne-nous du gaspillage, de l'excès
et de toute forme de destruction.
Fais de nous des êtres responsables,
respectueux de la vie et attentifs
à l'équilibre de Ta création.

Ô Allah, fais de nos mains
des instruments de bien,
de nos cœurs des sources de miséricorde
et de nos actions un héritage bénéfique
pour ceux qui viendront après nous.

Accorde aux peuples de la Terre
la sagesse de se comprendre,
de s'entraider et d'unir leurs efforts
pour préserver notre maison commune.
Permets-nous de transmettre
à nos enfants une Terre préservée,
un monde plus juste et un avenir
empreint de paix.

Âmîn, ô Seigneur des mondes

Ph © christels



La Terre **témoigne**, elle ne se tait pas…

la mémoire de la nature et la responsabilité de l'être humain

D'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ récita ce verset :

« "Ce jour-là, elle racontera son histoire" (Coran, 99 : 4). Puis il demanda : "Savez-vous ce que sont ses nouvelles ?" Les Compagnons répondirent : "Allah et Son Messager le savent mieux". Il dit alors : "Ses nouvelles consistent à témoigner, à l'encontre de chaque homme et de chaque femme, de ce qu'ils auront accompli à sa surface. Elle dira : Il a fait telle et telle chose, tel jour et à telle heure. Voilà ce que sont ses nouvelles". »

RAPPORTÉ NOTAMMENT PAR ET-TIRMIDHÎ ET AHMAD

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

Nous considérons souvent la Terre sur laquelle nous vivons comme un simple espace silencieux que nous foulons de nos pas, ou comme une matière première destinée à produire l'énergie et les ressources dont nous avons besoin. Pourtant, le regard que porte l'islam sur cette réalité nous conduit vers une compréhension bien plus profonde. La Terre n'est pas une matière inerte et muette : elle entretient un lien étroit avec l'être humain et possède une mémoire précise, dans laquelle sont consignés les détails de ses déplacements et de ses activités. A travers ce noble hadith, le Prophète ﷺ nous invite à


Ph © Guillaume Sauloup

un profond cheminement méditatif qui renouvelle notre regard sur notre planète.

Il commence par réciter la parole d'Allah : « Ce jour-là, elle racontera son histoire », avant d'en donner une explication claire et saisissante, nous rappelant que le témoignage de la Terre consistera à rapporter, à l'encontre de chaque être humain, les actes de bien comme les actes de mal qu'il aura accomplis à sa surface.

Le Noble Coran confirme cette réalité en plusieurs passages, en évoquant le témoignage de la Terre au Jour de la Résurrection, ainsi que celui des membres du corps contre leurs propres détenteurs. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Lorsque la Terre sera violemment secouée par son tremblement, qu'elle fera sortir ses fardeaux et que l'être humain dira : « Qu'a-t-elle donc ? », ce jour-là, elle racontera son histoire, car ton Seigneur le lui aura ordonné. » (Coran, 99 : 1-5).

Il dit également au sujet du témoignage des membres du corps : « Aujourd'hui, Nous scellerons leurs bouches, tandis que leurs mains Nous parleront et que leurs pieds témoigneront de ce qu'ils auront accompli. » (Coran, 36 : 65).

Ainsi se révèle une grande vérité coranique : les actes de l'être humain sont préservés, et les créatures d'Allah qui l'entourent peuvent, par Sa volonté, devenir des témoins à sa charge au Jour du Jugement.

Cette conviction fait naître en l'être humain le sens de la vigilance intérieure et de la responsabilité morale fondée sur la foi. Une personne peut dissimuler ses actes aux regards d'autrui, ou chercher à échapper aux lois et aux dispositifs de contrôle humains, pourtant, au Jour de la Résurrection, la Terre témoignera avec une précision irréfutable des actes accomplis et des moments où ils l'auront été. Chaque goutte d'eau polluée, chaque espace vert détruit et chaque gaspillage excessif des ressources naturelles demeurent inscrits dans la mémoire de cette Terre qui prendra la parole au Jour dernier pour dire : « Il a fait telle et telle chose, tel jour et à telle heure. » Cette perspective confère ainsi une dimension sacrée à la protection de l'environnement, qui devient une composante de la sincérité de la foi et de la pureté de la conscience.

Ce sens rejoint l'enseignement du Prophète ﷺ lorsqu'il dit : « Gardez-vous des deux actes qui attirent la malédiction. » Les Compagnons demandèrent : « Quels sont donc ces deux actes, Ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Le fait de faire ses besoins sur le chemin emprunté par les gens ou à l'endroit où ils trouvent de l'ombre. » (Rapporté par Mouslim.)

Cette recommandation prophétique souligne l'interdiction de souiller les espaces publics et de porter atteinte aux lieux dont les gens tirent profit. Elle rappelle également que préserver la propreté de l'environnement et prendre soin des espaces et équipements collectifs relèvent des nobles valeurs de l'éthique islamique. Le Prophète ﷺ a également dit : « Enlever ce qui est nuisible du chemin est une aumône. » (Rapporté par El-Boukhârî et Mouslim.) Il a ainsi fait de l'élimination des nuisances de notre environnement une œuvre de bienfaisance et une forme de charité.

Si nous souhaitions approfondir encore le sens de cette parole, nous pourrions observer que, dans le monde contemporain, la Terre semble déjà nous raconter son histoire, à travers le langage des chiffres et la répétition des catastrophes climatiques. Les rapports des climatologues, le recul des forêts, la fonte des glaces et les incendies de grande ampleur constituent autant de manifestations concrètes des souffrances infligées à notre planète, révélant l'ampleur des dommages causés par la cupidité humaine. Ces réalités nous invitent à accorder toute leur portée à ces enseignements, notamment lors des conférences et des sommets internationaux consacrés au climat et à la protection de l'environnement.

Le Noble Coran a, depuis longtemps, attiré notre attention sur le lien entre les agissements de l'être humain et les déséquilibres ainsi que les dégradations qui affectent la Terre. Allah, Exalté soit-Il, dit : « La corruption est apparue sur la terre et dans la mer en raison des actes accomplis par les hommes, afin qu'Il leur fasse goûter une partie des conséquences de leurs œuvres. Peut-être reviendront-ils donc vers Lui. » (Coran, 30 : 41). Ce verset ouvre à l'être humain une voie de réflexion sur les conséquences de ses actes sur son environnement naturel. Il l'invite à réexaminer ses comportements et à rectifier sa relation avec l'univers qui l'entoure. Le Coran nous enseigne également la modération dans l'utilisation des ressources. Allah dit : « Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès, car Allah n'aime pas ceux qui commettent des excès. » (Coran, 7 : 31).

Ce principe religieux dépasse le seul domaine de l'alimentation pour englober la consommation raisonnée, la bonne gestion des bienfaits accordés par Allah, ainsi que la prévention de l'épuisement et du gaspillage des ressources.

Cette compréhension rejoint également les initiatives humaines communes visant à protéger notre planète, considérée comme notre maison commune. Dans la perspective islamique de la lieutenance sur Terre (el-khilafa), l'être humain est investi d'une mission de confiance et de responsabilité : il lui appartient de préserver ce dépôt, d'en prendre soin et de ne pas y semer la corruption après


Ph © Faza

qu'elle a été réformée. Allah dit : « Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée. » (Coran, 7 : 56).

Ce principe trouve son fondement dans la parole d'Allah : « Lorsque ton Seigneur dit aux anges : "Je vais établir sur la terre un lieutenant." » (Coran, 2 : 30). Il dit également : « C'est Lui qui vous a fait naître de la terre et vous a chargés de la mettre en valeur. » (Coran, 11 : 61).

Ce verset rappelle qu'Allah a confié aux êtres humains la mission de faire fructifier la Terre et de bénéficier de ses bienfaits. Parmi les exigences de cette responsabilité figure la bonne gestion des ressources qu'Allah a mises à leur disposition, ainsi que la nécessité de concilier leurs besoins présents avec les droits des générations futures, conformément à cette parole divine : « Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée. » (Coran, 7 : 56).

La tradition prophétique vient également renforcer cette vision positive de la mise en valeur de la Terre. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Tout musulman qui plante un arbre ou sème une culture, dont se nourrit ensuite un oiseau, un être humain ou un animal, voit cette action inscrite à son actif comme une aumône. » (Rapporté par El-Boukhârî et Mouslim.) Il a également dit : « Si l'Heure survient alors que l'un d'entre vous tient dans sa main une jeune pousse, et qu'il est encore en mesure de la planter avant qu'elle ne survienne, qu'il la plante donc. » (Rapporté par Ahmad et El-Boukhârî dans *El-Adab el-Moufrad*).

Ces deux hadiths mettent en lumière la valeur du travail utile et la continuité du bienfait. Ils font de la plantation des arbres et de toute production bénéfique à l'être humain et aux animaux des œuvres méritoires, récompensées par Allah, même lorsque leurs fruits profiteront à d'autres bien après la disparition de celui qui les a plantés.

Nous nous trouvons ainsi face à une immense responsabilité envers cette Terre qui nous offre les conditions de notre existence, son ombre et ses ressources. Il nous appartient d'agir afin qu'elle témoigne demain en notre faveur, pour le bien et l'œuvre de construction, et non à notre encontre, pour les ravages et la destruction. C'est ainsi que les dimensions doctrinale, finaliste (maqâsid) et environnementale de l'enseignement islamique s'articulent pour construire une conscience humaine globale, capable de protéger notre planète et de préserver ses richesses au bénéfice des générations futures.

MIZAN EL-QADHAYA

Les affaires contemporaines à la lumière du texte et de la sagesse

47

L'équilibre entre les intérêts économiques et la protection de l'environnement en jurisprudence musulmane

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

Dans ce numéro, nous avons choisi pour nos chers lecteurs, la question de l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement, car il s'agit là de l'une des problématiques contemporaines qui requièrent un ijtihad (effort d'interprétation jurisprudentielle) conjuguant la compréhension des textes scripturaires (nouṣoūṣ shar'iyyah) et la pleine conscience de la réalité économique et environnementale.

En effet, alors que les sociétés s'efforcent de réaliser la croissance, de pourvoir des opportunités d'emploi et d'investir les ressources naturelles, certaines activités économiques sont susceptibles d'engendrer des préjudices qui menacent la santé de l'être humain, épuisent les ressources et altèrent l'équilibre écologique. Dès lors surgit la question : comment la jurisprudence islamique (fiqh) concilie-t-elle la réalisation des intérêts économiques et la répulsion des nuisances environnementales ?

L'Islam a établi le principe de la mise en valeur et du développement de la Terre ('imārat El-Arḍ), le Très-Haut ayant dit : « C'est Lui qui vous a créés de la terre et vous y a établis pour la mettre en valeur » (Soixante-Houri, Houd : 61). Il a également prohibé d'y semer la corruption, Lequel (Exalté soit-Il) a dit : « Et ne commettez point de corruption sur la terre après sa réforme » (El-A'raf : 56). Il ressort de ces deux principes fondamentaux que l'exploitation des ressources naturelles est licite (mashroū'), mais qu'elle n'est point absolue, elle est au contraire régie par des garde-fous qui préviennent tout tort causé à l'être humain, à la société et à l'environnement.

La règle canonique « Point de préjudice ni de velléité de nuire » (Lā ḍarara wa Lā ḍirār) fonde l'interdiction des activités qui infligent aux tiers des préjudices avérés. De même, la règle « Le repousse des nuisances prévaut sur l'attraction des intérêts » (darr el-mawāfidāt muqaddam 'alajalb el-maṣāliḥ) contribue au traitement des cas de contradiction entre les profits économiques et les atteintes écologiques, tout en observant la hiérarchie des intérêts et des maux, la possibilité de les concilier, ainsi que la recherche des alternatives les moins dommageables. Il ne suffit point qu'un projet génère des profits ou procure des emplois pour légitimer ses méfaits, de même qu'il n'est point fondé de rejeter toute activité économique au seul motif de l'existence potentielle d'impacts environnementaux susceptibles d'être atténués.

L'importance de cet équilibre s'illustre à travers de multiples applications. Ainsi, la pollution industrielle peut certes procurer un avantage économique, mais elle devient frappée d'interdiction ou de restriction si elle occasionne des dommages sanitaires graves qu'il est impossible de conjurer par des moyens appropriés. L'abattage d'arbres peut être légitime en vue de réaliser un intérêt caractérisé, mais il ne saurait être justifié s'il conduit à la dévastation des forêts ou à la compromission des sources d'hydratation et des sols. Il en va de même pour l'épuisement des nappes phréatiques, l'intérêt particulier ne devant point se muer en une cause privant les populations de leurs besoins essentiels. Quant aux projets de construction, il y convient d'observer l'importance du projet, le besoin de la société à son égard, ses répercussions environnementales, ainsi que l'opportunité de sélectionner des emplacements ou des procédés moins préjudiciables.

Dans la perspective des finalités de la Loi divine (Maqâsid el-Shari'a), la protection de l'environnement se rattache à la préservation de la vie humaine (ḥifẓ el-nafs), des biens (ḥifẓ el-māl) et à la sauvegarde des intérêts généraux, car la pollution des eaux et de l'air, de même que l'épuisement des ressources indispensables, menacent la vie de l'homme et sa subsistance. De surcroît, la considération des issues des actes (ma'ālāt el-af'āl) requiert de ne point se limiter aux profits immédiats, mais d'appréhender les répercussions futures des activités économiques, afin que la société et les générations futures n'aient point à supporter les coûts de nuisances dont elles n'auraient recueilli aucune contrepartie bénéfique.

Par conséquent, l'arbitrage légal (el-mīzān el-shar'ī) ne repose ni sur la subordination absolue de l'environnement à l'économie, ni sur le sacrifice des intérêts économiques au nom de la protection environnementale. Il procède plutôt d'une évaluation rigoureuse et scientifique des intérêts et des méfaits, de la prévention du préjudice grave, de l'imputation de la responsabilité à l'auteur du dommage, ainsi que de l'encouragement des alternatives qui réalisent le développement avec le minimum de nuisances concevables.

Cela étant, le développement économique et la protection de l'environnement ne constituent point nécessairement des intérêts contradictoires. Le développement judicieux (el-tanmiyah el-rashīdah) est précisément celui qui actualise les bienfaits du présent sans gaspiller les ressources ni léser les droits d'autrui. C'est ainsi que s'accomplit la mise en valeur de la terre dans le cadre de la justice et de la responsabilité, ce qui s'accorde harmonieusement avec les finalités de la Loi islamique tendant à procurer les intérêts et à repousser les méfaits.



Ph © Earth Photart

“La terre repose sur l’eau, l’eau sur un rocher, et le rocher sur le dos d’une baleine”


Ph © Foto4440

Parmi les récits insolites rapportés dans certains ouvrages de traditions, de récits et d’exégèse coranique, figure une narration que certains ont fait circuler en la présentant comme une parole du Prophète ﷺ : « La terre repose sur l’eau, l’eau repose sur un rocher, et le rocher repose sur le dos d’une baleine dont les deux extrémités touchent le Trône divin. Quant à la baleine, elle repose sur les épaules d’un ange dont les pieds sont suspendus dans les airs. » Ce récit prétend décrire la manière dont la terre se maintient en place, en dépeignant une représentation pour le moins singulière de l’univers, où différentes créatures, superposées les unes aux autres, se soutiendraient mutuellement. Mais quelle est donc l’authenticité de ce récit ? Peut-on véritablement l’attribuer au Messager d’Allah ﷺ ?

PAR **CHEIKH RACHID BENCHIKH**

Cette narration a été rapportée d’après ‘Abd Allah ibn ‘Omar (qu’Allah les agrée, lui et son père). Elle figure notamment dans le Mousnad d’el-Bazzâr, dans El-Kâmil fi Dou‘afa Er-Rijâl d’Ibn ‘Adi, ainsi que dans El-‘Azama d’Abou Ech-Chaykh El-Isfahani. Toutefois, certains savants affirment catégoriquement qu’il s’agit d’un récit forgé, qui ne peut être authentiquement attribué au Messager d’Allah ﷺ. Il n’est donc pas permis de le diffuser en le présentant comme un hadith prophétique établi.

La diffusion de ce récit semble être liée à certaines traditions rapportées dans des ouvrages d’exégèse coranique et de récits anciens, notamment celles qui évoquent les origines de la Création et prétendent que la terre reposerait sur le dos d’une baleine. Au fil des transmissions, divers éléments seraient venus enrichir ces récits, avec des descriptions faisant intervenir un rocher, un taureau, un ange et une vaste étendue d’eau.

Certaines de ces narrations, empruntées aux traditions des Gens du Livre et connues sous le nom d’Isra’iliyyât (récits d’origine judéo-chrétienne), se sont progressivement introduites dans plusieurs ouvrages du patrimoine islamique. Elles ont ensuite été reprises et transmises par des conteurs et des rapporteurs, au point que certains ont fini par confondre ces récits d’origine étrangère avec les paroles authentiques du Prophète ﷺ. Ibn Kathîr a d’ailleurs souligné, dans son ouvrage El-Bidâya wa en-Nihâya (Le Commencement et la Fin), que nombre de récits insolites relatifs à ces questions trouvent leur origine dans les Isra’iliyyât.

Il importe donc d’établir une distinction fondamentale entre la simple mention d’un récit dans un ouvrage d’exégèse ou de traditions anciennes et son authenticité



en tant que hadith prophétique. En effet, le seul fait qu'une narration figure dans un ouvrage du patrimoine islamique, fût-il ancien ou réputé, ne suffit nullement à en garantir l'authenticité ni à justifier son attribution au Messager d'Allah ﷺ.

La foi en la toute-puissance d'Allah, exalté soit-Il, en Sa capacité à créer les cieux et la terre et à gouverner l'ensemble de la Création, constitue l'un des fondements essentiels de la foi. Nul besoin, pour établir cette vérité, de recourir à des récits dépourvus d'authenticité ou à des représentations qui ne reposent sur aucune preuve religieuse valable.

Le Noble Coran nous a lui-même renseignés sur la création des cieux et de la terre. Allah, le Très-Haut, dit : « C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, alors que Son Trône était sur l'eau, afin de vous éprouver et de savoir qui d'entre vous accomplirait les meilleures œuvres. » Sourate Houd, verset 7. Il dit également, exalté soit-Il : « Allah est Celui qui a créé les cieux, la terre et ce qui se trouve entre eux en six jours, puis Il S'est élevé au-dessus du Trône. » Sourate Es-Sajda (La Prosternation), verset 4. Et Il dit encore : « Nous avons placé sur la terre des montagnes solidement ancrées, afin qu'elle ne vacille pas avec eux. » Sourate El-Anbiyâ'' (Les Prophètes), verset 31.

Ces versets témoignent de la grandeur du Créateur et de Sa toute-puissance. Ils nous révèlent certains aspects de la Création qu'Allah a bien voulu porter à notre connaissance. Cependant, ils n'affirment nullement que la terre reposerait sur le dos d'une baleine, ni que celle-ci serait soutenue par les épaules d'un ange. Il n'est donc pas permis d'interpréter ces versets à la lumière d'un récit mensonger, ni de prétendre décrire les réalités du monde invisible en y ajoutant des détails qui ne reposent sur aucune révélation authentiquement établie.

Plutôt que d'invoquer une telle narration, il nous suffit de nous référer aux hadiths authentiques qui témoignent de la grandeur d'Allah, exalté soit-Il, et de Son existence éternelle, antérieure à toute création. Ainsi, 'Imran ibn Husayn (qu'Allah l'agrée) rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Allah était, et rien d'autre que Lui n'existait. Son Trône était sur l'eau. Il inscrivit toute chose dans le Livre du Rappel, puis Il créa les cieux et la terre. » Hadith authentique rapporté par el-Boukhari dans son Sahîh.

Ce hadith authentique nous dispense de recourir à des récits peu fiables prétendant décrire la manière dont la terre se maintient en place. Il nous suffit pour affirmer ce qui a été authentiquement établi au sujet de la Création, sans nous aventurer dans des descriptions du monde invisible qu'Allah et Son Messager ﷺ ne nous ont pas révélées. Par ailleurs, parmi les enseignements prophétiques relatifs à la manière d'accueillir les récits transmis par les Gens du Livre figure cette parole du Prophète ﷺ : « Ne confirmez pas les propos des Gens du Livre, mais ne les démentez pas non plus. Dites plutôt : "Nous croyons en Allah et en ce qui nous a été révélé." » Hadith rapporté par el-Boukhari dans son Sahîh.

Cette recommandation constitue un précieux enseignement de sagesse et de discernement dans notre manière d'aborder les récits anciens dont la véracité n'a été ni confirmée ni infirmée par les sources authentiques de la révélation islamique. En définitive, le récit selon lequel « la terre repose sur l'eau, l'eau sur un rocher, et le rocher sur le dos d'une baleine… » ne peut être authentiquement attribué au Messager d'Allah ﷺ. Des savants l'ont considéré comme un récit forgé, issu de ces narrations singulières où se sont mêlés des éléments relevant de la transmission des hadiths, des récits légendaires et des traditions judéo-chrétiennes (Isra'iliyyât).

Il incombe donc au musulman de s'en tenir à ce qui est authentiquement établi dans le Noble Coran et la Sunna, et de ne pas ériger les récits des conteurs, les légendes et les narrations merveilleuses en sources de connaissance du monde invisible. La foi en la grandeur d'Allah et en Sa toute-puissance n'a nul besoin de s'appuyer sur des récits inventés. La Sunna authentique constitue, à elle seule, une source suffisamment riche et fiable pour nous dispenser de toute narration dont l'attribution au Messager d'Allah ﷺ n'est pas établie.


Ph © Omar BOULKROUM

Plumes en éveil : un livre coup de cœur

CHRONIQUES DU RAMADAN, VOYAGE INTIMISTE AU CŒUR DU JEÛNE
AKRAM BELKAÏD

RÉSUMÉ

Avec ces *Chroniques du ramadan*, Akram Belkaïd nous invite avec délice à un voyage culturel, festif, culinaire, sociétal et politique mais aussi spirituel et parfois inattendu. C'est l'un des cinq piliers de l'islam. Durant le mois de ramadan, les musulmans doivent s'abstenir de manger et de boire du lever au coucher du soleil. Comment ce jeûne se traduit-il dans les comportements ? Que révèle-t-il des sociétés ou des minorités musulmanes ? Quels excès ou paradoxes provoque-t-il ? Quels débats théologiques mais aussi sociétaux ? Quel regard est porté sur cette pratique ? Le journaliste Akram Belkaïd partage avec nous son vécu, ses réflexions et ses anecdotes pour nous aider à mieux comprendre ce rituel au sein des communautés musulmanes de France et d'ailleurs.

PRIX DU MEILLEUR ESSAI - PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS 2026 - 5E ÉD.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation
de la semaine

FRANÇOIS MAURIAC

“

Il ne sert de rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre.

”

BLOC-NOTES
- 1970 -

Événements

à venir ou en cours

COLLOQUE

Colloque interreligieux du centenaire

À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris organise un colloque interreligieux en quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026. Juifs, chrétiens et musulmans y croiseront leurs regards sur ce qui rend la rencontre possible, sur le dialogue vécu au quotidien, sur son avenir et sur la place des religions dans la République.

DU 10 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2026
4 SOIRÉES (19H-21H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Le modèle sénégalais de coexistence et de dialogue interreligieux

L'ambassade du Sénégal en France, la Grande Mosquée de Paris et Timbuktu Institute vous donnent rendez-vous à un événement sur le dialogue interreligieux au Sénégal.

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026
14H30-19H00

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Finale du concours international de mémorisation du Noble Coran

À l'occasion de la célébration de notre centenaire, nous organisons la première édition du Concours international du Noble Coran de la Grande Mosquée de Paris, dont la grande finale se tiendra le 5 décembre 2026 en public.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

À VENIR

FESTIVAL

ALIF'Festival du Court Métrage de la Grande Mosquée de Paris

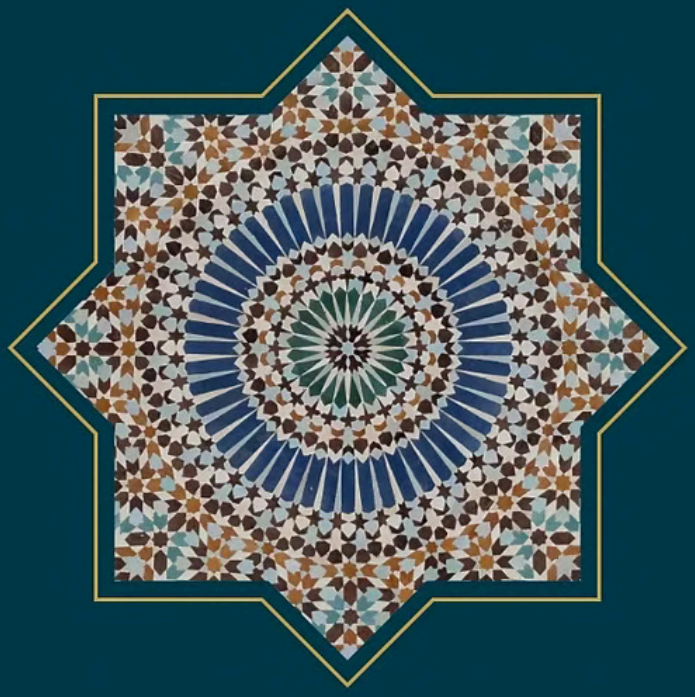
À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris annonce la création de l'ALIF'Festival du Court Métrage, dont la première édition se tiendra du 17 au 19 décembre 2026 au Théâtre de la Concorde à Paris, avec le soutien de la Ville de Paris.

DU 17 AU 19 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

THÉÂTRE DE LA CONCORDE
1 AVENUE GABRIEL, 75008 PARIS

À VENIR

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



COLLOQUE INTERRELIGIEUX

DU CENTENAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026

Inscription recommandée sur grandemosqueedeparis.fr

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
Ambassade du Sénégal en France, Monaco et Andorre

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

TIMBUKTU INSTITUTE
African Center For Peace Studies

L'Ambassade du Sénégal en France, la Grande Mosquée de Paris et Timbuktu Institute

ont le plaisir de vous convier à la grande conférence qu'ils organisent, dans le cadre du centenaire de la Grande Mosquée de Paris, sur le thème :

LE MODÈLE SÉNÉGALAIS
DE COEXISTENCE ET DE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX :
FACTEURS DE RÉSILIENCE FACE AUX EXTRÉMISMES

Jeudi
26 novembre 2026
à partir de 14h30

Grande Mosquée de Paris
2 bis place du Puits de l'Ermite,
75005 Paris

PROGRAMME

14h30 – 15h30
MISE EN PLACE
- Accueil et enregistrement des participants
- Vernissage de l'exposition
 sur les traits caractéristiques et événements marquants du dialogue interreligieux au Sénégal.

15h30 – 15h45
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
- Allocution du Recteur de la Grande Mosquée de Paris
- Allocution de S.E. l'Ambassadeur du Sénégal en France

15h45 – 16h45
COMMUNICATION
- Le modèle sénégalais de coexistence et de dialogue interreligieux ; facteurs de résilience face aux extrémismes
- Intervenant principal : **Dr Bakary SAMBE**
 Directeur de Timbuktu Institute
- Discutant : **Abbé Louis-Pasteur FAYE**

16h45 – 17h45
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

17h45 – 18h45
COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE

Un dialogue des cultures
pour un monde plus juste et plus pacifique

بسم الله الرحمن الرحيم

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

مسجد باريس الكبير



1ER CONCOURS INTERNATIONAL

de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE 2026

المسابقة الدولية

لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris

CANDIDATURE

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr


ALIF'FESTIVAL
alif-festival.com
17-19 décembre 2026



Publié le 5 novembre 2026

Grande Mosquée de Paris
Tous droits réservés



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS